



RESEAU *natura*
Bourgogne

2• Etat des lieux

2-3• Activités humaines

Site n°FR2600973



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

3.1 - Données démographiques et foncières

3.1/1 - Contexte communal

Les dix-sept communes du site regroupent une population globale d'environ 6500 habitants. Hormis Nolay (plus de 1500 habitants) et Santenay (environ 900 habitants), les communes du site sont peu peuplées (deux communes avec environ 600 habitants et onze communes entre 180 et 380 habitants) voire très peu peuplées (deux communes avec moins de 60 habitants).

Après une régression démographique sensible depuis des décennies, la population s'est redressée au début des années 1990 pour retrouver en 1999 son niveau de 1982. Cette situation globalement stable depuis une vingtaine d'années sur l'ensemble des communes du site Natura 2000 cache, en fait, des contrastes selon les secteurs géographiques concernés :

- ✓ Trois secteurs (Pommard/Nantoux, dépression de Saint Romain et Monts de Rème et Rome-Château) ont connu un léger accroissement de population entre 1982 et 1999 (environ 5%),
- ✓ Celui de Nolay/Vauchignon a enregistré une quasi-stabilité (+0,4%),
- ✓ Celui de Santenay/Dezize un déclin assez prononcé (-11%).

3.1/2 - Contexte foncier

L'analyse foncière du site met en évidence la faible part communale (environ 30%) puisque sur les 1 500 ha du site Natura 2000, seuls environ 450 sont propriété communale dont 227 soumis au régime forestier (cf. chapitre 3.3). Cette situation globale couvre en fait de fortes disparités selon les secteurs géographiques. C'est ainsi que les chaumes de Pommard ou celles de Nantoux sont quasiment toutes communales alors que dans la dépression de Saint-Romain, par exemple, les propriétés communales de Saint-Romain situées dans l'emprise du site Natura sont faibles.

La part du domaine privé est importante. Elle est répartie sur un nombre de propriétaires également important.

3.2 - Activités agricoles

✓ Viticulture

Réputés depuis déjà plusieurs siècles, les vins de la Côte jouissent d'une notoriété mondiale dont la commercialisation s'articule de façon emblématique autour de Beaune et sa fameuse « *vente des Hospices* ». Parmi les cinq régions de production bourguignonnes, la Côte de Beaune représente, avec ses 6000 ha, le plus vaste espace de production viticole de toute la Bourgogne.

Toutes les communes concernées par le site Natura 2000, à l'exception de deux d'entre elles, sont des communes viticoles. Très généralement sous l'appellation « *Hautes-Côtes de Beaune* », ces communes bénéficient parfois d'appellations plus prestigieuses telles *appellations communales* ou encore *premiers crus*. C'est le cas à Pommard, Auxey-Duresses, Dezize-les-Maranges, Santenay et Saint-Romain. A noter que la plupart des secteurs géographiques constitutifs du site Natura sont concernés par les périmètres d'Appellation d'Origine Contrôlée avec parfois des chevauchements importants.

L'occupation du sol actuelle dans la Côte et l'arrière-Côte, est le fruit de profondes évolutions socio-économiques intervenues depuis plus de deux siècles et jalonnées par trois événements majeurs :

✓ la crise phylloxérique à partir de 1878.

Elle a sonné le glas de l'extension des vignobles qui avait atteint, dans la seconde moitié du XIX siècle, les parties hautes des coteaux et même le plateau. Elle s'est traduit par un reflux généralisé des parcelles cultivées en vigne.

✓ la législation sur les Appellations d'Origine Contrôlée de 1935.

Elle a conduit la viticulture à évoluer différemment selon les territoires juridiquement protégés ou non. La Côte a ainsi accéléré son évolution vers une monoculture de prestige alors que l'arrière-Côte délaissait ses vignes de consommation courante au profit d'une polyculture à dominante élevage voire laissait ses terres agricoles à l'abandon.

✓ le décret de 1961 créant une AOC spécifique « *Hautes Côtes* ».

Un renouveau de la vigne dans l'arrière-côte s'est alors progressivement installé avec des replantations appuyées sur une profonde réorganisation foncière et de nouvelles techniques de production.

C'est cette remise en culture d'anciens vignobles, tout particulièrement dans les Hautes-Côtes, qui explique pour partie le doublement de la surface du vignoble bourguignon en AOC.

Zones d'Appellation d'Origine Contrôlée

Les onze unités géographiques du site Natura 2000 sont plus ou moins concernées par les périmètres d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) des vins de Bourgogne. Parfois le chevauchement entre les deux zones (AOC et Natura 2000) est marginal voire inexistant, c'est le cas à Pommard, Santenay, Dezize-les-Maranges. Parfois ce chevauchement est important, c'est particulièrement vrai dans le secteur de Saint-Romain, de Nantoux et à un degré moindre dans celui de Vauchignon/Nolay (cf. tableaux et cartes).

Très généralement, l'appellation empiétant sur l'emprise du site Natura 2000 est l'appellation *Bourgogne Grand Ordinaire* ou *Bourgogne Hautes-Côtes de Beaune*. Dans une faible proportion l'appellation communale est également concernée (Saint-Romain, Auxey-Duresses). Le secteur de Saint-Romain apparaît ainsi comme le plus sensible de tout le site Natura 2000 avec celui de Nantoux.

| Secteur | Surface du périmètre AOC dans le périmètre Natura | Pourcentage du site | Occupation du sol des périmètres AOC |
|--|---|---------------------|--|
| Chaumes de Nantoux/Pommard | 93 ha | 35 % | Pelouses : 50 ha Fruticée : 18 ha Prairies : 8 ha Cultures : 8 ha Résineux : 7 ha Vignes : 2 ha |
| Dépression de Saint-Romain | 216 ha | 43 % | Jeunes bois : 60 ha Chênaies/hêtraies : 56 ha Prairies : 39 ha Fruticées : 30 ha Pelouses : 12 ha Vignes : 9 ha Cultures : 3 ha Autres : 7 ha |
| Bout du monde et Reculée de Vauchignon | 91 ha | 22 % | Prairies : 30 ha Jeunes bois : 27 ha Chênaies/hêtraies : 25 ha Vignes : 4 ha Fruticée : 3 ha Pelouses : 1 ha Autres : 1 ha |

Si la surface en périmètre AOC est importante sur les trois secteurs concernés, la part effective des vignes présentes est en fait très faible. Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs, des négociations pourront être entreprises pour aborder avec l'Institut National des Appellations d'Origines un ajustement des deux périmètres (AOC et Natura 2000). Le but est cependant de maintenir un réseau Natura 2000 cohérent en surface et en qualité et d'éviter le mitage ou l'éclatement d'un ensemble fonctionnel en terme de gestion. Les ajustements seront à étudier au cas par cas en fonction des habitats présents au titre de la Directive habitats, et des cohérences pédologiques de l'implantation du vignoble. Pour l'heure, 15 ha sont actuellement en vignes.

✓ Elevage

Les pratiques de pastoralisme sur les chaumes communaux, lieux de parcours et de vaine pâture sont anciennes. On les devine à l'examen de la carte dite « *de Cassini* » datant de la fin XVIII^{ème} siècle. On les connaît grâce à divers contrats de pâturage entre bergers et propriétaires comme l'atteste celui de 1873 pour la Montagne des Trois Croix (Couret et al., 1994). Ces pratiques pastorales ont perduré généralement jusqu'au début des années 1950 et se sont prolongées ultérieurement pour les pelouses de Nantoux grâce à l'action de l'établissement public des Friches de l'Est (Chiffaut et Garcia, 1994).

L'abandon de toute pratique pastorale sur les pelouses remonte à plus de trente ans voire davantage. Depuis 1994 le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons a remis cette pratique en usage sur les sites de pelouses qu'il gère (cf. chapitre 3.2) grâce à une convention passée avec un berger ovin.

Un secteur de pelouses a cependant échappé à la déprise : le Mont Julliard sur la commune de Dezize-les-Maranges et dans une moindre mesure, le versant sud de la Montagne des Trois Croix à proximité de Borgy, lieu-dit de cette même commune de Dezize.

Au sein du périmètre Natura 2000, L'élevage bovin est aujourd'hui concentré dans l'arrière-côte. Il est notamment bien présent sur quelques secteurs du site concerné. Les prairies pâturées (total d'environ 360 ha) concernent les versants des Monts de Rème et de Rome-Château, les bas de versants et le fond de vallée du secteur de Saint-Romain, les fonds de vallon de la Reculée de Vauchignon. L'ensemble de ces prairies sont des parcelles plus ou moins fraîches développées sur les marnes ou des alluvions (prairies de la Cosanne). En revanche les prairies situées à l'est de Cormot-le-Grand et les quelques parcelles prairiales du plateau de Vauchignon et de Santenay sont des prairies sèches sur calcaires, de transition avec des pelouses sèches.

✓ **Les cultures**

Elles représentent une surface relativement faible du site Natura 2000 (environ 97 ha) et sont majoritairement localisées sur le plateau au Nord de la Reculée de Vauchignon, au Nord-Ouest du secteur de Bouze-lès-Beaune, au Nord et à l'Ouest de la Montagne des Trois Croix. Ces cultures sont essentiellement des céréales et du colza.

✓ **L'arboriculture**

Dans le secteur d'Orches, au Sud de la dépression de Saint-Romain, s'est développée une production arboricole (pommes, poires, pêches...). Si les vergers sont pratiquement tous situés hors périmètre Natura 2000, une petite parcelle (0.28 ha) est cependant incluse dans le site.

3.3 - Contexte forestier

Les forêts et boisements, qu'ils soient résineux ou feuillus, occupent aujourd'hui des surfaces conséquentes au sein du site Natura 2000. Seule une partie d'entre eux est publique et gérée par l'ONF. (cf. chapitre 3.3).

A la fin du XVIII^{ème} siècle, les forêts étaient rares et la superficie réduite comme le montre la carte dite « *de Cassini* ». C'est ainsi que dans l'emprise du site Natura 2000, seul le bois de Saint Jean de Naresse lez Santenay et celui de Moléhard entre Saint-Romain et Meloisey, étaient représentés. Il s'agissait alors de bois feuillus.

Les premières plantations résineuses sur la Côte sont apparues dès 1860. Elles ont été réalisées sur le sommet des buttes avec des pins noirs. Beaucoup plus récemment, ce sont les Cèdres de l'Atlas qui ont été utilisés dans les reboisements résineux.

Du fait de la déprise agricole intervenue dans l'arrière-côte à partir des années 1940, de nombreuses parcelles autrefois cultivées sont retournées à la friche ou se sont boisées. Ceci est surtout visible dans le secteur de Vauchignon-Cornot et dans la dépression de Saint-Romain où les formations boisées jeunes sont abondantes.

Les forêts communales

Les neuf forêts communales du secteur sont de taille souvent modeste. Très généralement, elles ne sont incluses que pour une petite partie dans l'emprise du site Natura 2000 : de 3 à 37 ha, mais 52 ha pour la forêt de Pommard et 74 ha pour celle de Santenay. Elles sont toutes gérées par l'Office

National des Forêts sauf dans le secteur Nolay - Vauchignon où une partie d'entre elles n'est pas soumise au régime forestier.

Une majorité des forêts soumises sont régies par un plan d'aménagement forestier validé par arrêté ministériel (cf. tableau). Seules celles de Meloisey et Vauchignon n'en ont jamais été dotées. Sur ces deux communes, l'Office National des Forêts élaborera dans les prochaines années un Document d'Aménagement.

Les forêts publiques couvrent 259 ha et représentent environ 15% du site Natura 2000 et 37 % de l'ensemble des forêts du site. Elles font l'objet d'exploitation, pour les 226 ha soumis au régime forestier, conformément aux Documents d'Aménagements approuvés.

Les forêts relevant du régime forestier garantissent le maintien de l'état boisé et un dispositif de suivi et de gestion à long terme (Titres III et IV du livre I du Code Forestier), tout comme les plans de gestion s'appliquant sur les forêts privées, conformément à la loi forestière de juillet 2001.

| forêts communales | superficie totale soumise (ha) | superficie soumise* incluse dans le site (ha) | superficie non soumise* incluse dans le site (estimation en ha) | document d'aménagement forestier en cours |
|-------------------|--------------------------------|---|---|---|
| Auxey-Duresses | 105 | 11 | | 1985-1999 |
| Baubigny | 51 | 8 | | 1993-2007 |
| Cormot | 61 | 25 | 12 | 1977-1991 |
| Meloisey | 217 | 26 | | Réglement d'exploitation |
| Nolay | 115 | 2 | 20 | 1999-2018 |
| Pommard | 134 | 52 | | 1984-2003 |
| Santenay | 247 | 74 | | 1980/95-2009 |
| Saint Romain | 127 | 3 | | 2001-2020 |
| Vauchignon | 26 | 25 | <1 | Réglement d'exploitation |

* au régime forestier

✓ Forêt communale d'Auxey-Duresses

La révision du document d'aménagement forestier est prévu pour 2010. Pour l'heure, la zone fait l'objet d'une série unique de transformation en futaie résineuse régulière.

✓ Forêt communale de Baubigny

L'ensemble constitue également une série unique de transformation en futaie résineuse régulière. Une coupe sanitaire était prévue en 1998.

✓ Forêt communale de Cormot-le-Grand

C'est aussi une série unique traitée en futaie régulière de Pins noirs, cèdres et feuillus divers. La plantation des Pins noirs au nord des falaises fut un échec. La révision du document d'aménagement forestier est prévue en 2005.

✓ Forêt communale de Meloisey

Jusqu'à ce jour seul existait un règlement d'exploitation. Le premier document d'aménagement forestier est en cours d'élaboration. La gestion envisagée est une production de bois d'œuvre et d'industrie résineux ainsi qu'une possibilité d'amélioration des résineux du plateau (est des falaises) pour une production de bois d'œuvre et d'industrie.

✓ Forêt communale de Nolay

La parcelle concernée est localisée sur le territoire communal de Vauchignon. Elle est incluse dans une série de production (futaie régulière feuillue) et une série de protection des milieux et des paysages. Il est envisagé de développer sur cette forêt une vocation d'accueil du public.

✓ Forêt communale de Pommard

Le secteur concerné fait l'objet de deux séries. Une de protection en ce qui concerne les pelouses et une de transformation en futaie régulière résineuse (Pin noir). Le document est actuellement en cours de révision.

✓ Forêt communale de Saint-Romain

C'est une série unique de transformation en futaie régulière feuillue. Il n'y a pas d'objectif de production sur le site. La gestion envisagée est une

protection des milieux et des paysages. Dans ce cadre, le document insiste sur la nécessité de ne pas effectuer de coupe brutale sur l'ensemble du coteau.

✓ Forêt communale de Santenay.

Trois séries ont été définies. Deux séries (1980-2009) de production résineuses sur le plateau et une série de protection (1995-2009) pour les pelouses.

✓ Forêt communale de Vauchignon.

Cette forêt bénéficie d'un règlement d'exploitation depuis 1872. Le premier aménagement est prévu pour 2008.

En synthèse générale de l'ensemble des documents d'aménagement forestiers, deux objectifs dominent. Un objectif de production de bois mais avec un choix porté sur les essences résineuses et un objectif de protection des espaces de pelouses. Les objectifs de production sont clairement dictés par les caractéristiques du sol. Les sols superficiels des plateaux calcaires constituent un frein à une production feuillue de qualité. Cependant, même en se tournant vers la production résineuse, les échecs ne sont pas rares (à l'image de la forêt de Cormot-le-Grand), et dans ce cadre ne faut-il pas s'orienter vers des objectifs de protection des boisements communaux au regard de la faible superficie des surfaces concernées. Des rencontres seront proposées avec le gestionnaire (ONF) et les communes pour aborder les orientations futures de ces bois communaux.

Les forêts privées

Elles représentent environ 63 % des forêts de l'ensemble du site Natura 2000. Parmi elles, environ 23 % sont soumis à un Plan Simple de Gestion, représentant une surface évaluée sur SIG à environ 100 ha au sein du périmètre Natura 2000.

Deux Plans Simples de Gestion sont situés pour tout ou partie sur le site concerné.

- le bois (appelé le Grand Bois) localisé au Nord-Est des Chaumes de Nantoux représentant environ 4 ha dans le périmètre Natura 2000.

- Le Bois de Molécharde localisé au Sud de la forêt communale de Meloisey d'une surface d'environ 96 ha dans le périmètre Natura 2000.

Dans le cadre de la définition des objectifs de gestion, il serait souhaitable de consulter, avec l'autorisation des propriétaires, les Plans Simples de Gestion pour notamment connaître les orientations principales de production des habitats forestiers concernés.

Pour l'heure, le Grand Bois est dominé dans le versant par un taillis sous-futaie de chênes et de Charmes et sur le plateau par un peuplement hétérogène de feuillus divers et de Pins.

Le Bois de Molécharde est dominé par un peuplement de chênaie (hêtraie) de versants.

3.4 - Activités de loisirs

Les cinq secteurs constitutifs du site Natura 2000 se prêtent volontiers à des activités de loisirs de plein air diversifiées : chasse, randonnée, vélo tout-terrain, moto, escalade, parapente, Les sites présentent une spécificité pour chacune de ces activités.

1 - randonnée pédestre

De nombreux sentiers balisés, de randonnée ou de simple promenade, sillonnent les différentes communes du site Natura 2000.

Certains s'adressent à un public de randonneurs expérimentés, c'est notamment le cas du sentier de Grande Randonnée GR 7, et sa variante GR 76, mais aussi du sentier dit « *Jean-Marc Boivin* » du nom de l'alpiniste dijonnais qui s'était fait remarqué sur la falaise de Cormot. Il parcourt la reculée de Vauchignon et la falaise de Cormot, traverse la Montagne des Trois Croix avant de rejoindre les Monts de Rome-château et de Rème. Mis en place par le syndicat d'initiative de Nolay sur une longueur de 45 km, son balisage vient d'être rénové.

D'autres accueillent un public plus familial, touristique ou dominical. Il s'agit des « *promenades en pays beaunois* » (28 sentiers entre Beaune et Nolay dont 11 parcourent les différentes unités du site Natura) ou encore des « *sentiers bleus* » (6 itinéraires dans le secteur de Saint-Romain/Baubigny/La Rochepot dont un récemment baptisé « *Théodore Monod* » du nom du célèbre savant et infatigable marcheur).

Ces sentiers, de création assez récente, connaissent un succès croissant notamment du fait de la promotion qui leur est assurée par le Syndicat Touristique Intercommunal du Pays Beaunois. C'est ainsi qu'ils sont désormais utilisés par des groupes de randonneurs même étrangers. Dans certains secteurs, là où les sols sont squelettiques et la fréquentation forte, des signes de dégradation apparaissent déjà. A Cormot une dérivation des différents sentiers qui longent la falaise ont été mise en place durant l'été 2002 afin de ménager cette corniche soumise également au piétinement des nombreux grimpeurs.

2 - escalade

Le site Natura possède en plusieurs endroits des falaises, parfois de taille modeste, parfois de taille plus importante. Seules les falaises de Cormot et du Bout du Monde font l'objet d'activité régulière d'escalade. Ce sont des sites d'escalade surtout fréquentés durant les week-end et par beau temps, avec une activité principalement pratiquée de mai à septembre.

La falaise de Cormot (de 15 à 45 m) est réputée et utilisée depuis longtemps. Elle est considérée comme « *la plus haute et la plus grandiose des falaises bourguignonnes* » (C.A.F., 1995). C'est la plus équipée (216 voies en 1995) et la plus fréquentée (environ 2000 personnes dont une majorité d'individuels). L'origine des grimpeurs est avant tout locale, essentiellement de Saône-et-Loire même si des parisiens ou des étrangers peuvent y être rencontrés. Le Club Alpin Français de Châlon-sur-Saône y est implanté depuis des décennies, a réalisé un topo-guide et anime notamment une école d'escalade. Aucune convention particulière n'encadre cette activité.

La falaise de Vauchignon, à proximité du site du Bout du Monde, n'est utilisée que depuis une dizaine d'années. C'est un site plus petit, moins équipé (30 à 50 voies), plus difficile aussi d'où une utilisation réservée à des sportifs plus expérimentés qu'à Cormot. Il se situe dans le périmètre de protection des falaises à Faucon pèlerin. Une simple convention d'accès avec le propriétaire du terrain permet l'accès au site.

Les falaises de Saint-Romain, sont elles aussi protégées par l'Arrêté de Protection de Biotope du faucon pèlerin qui interdit toute activité d'escalade du 15 février au 15 juin. Cela ne pose pas de problème actuellement puisqu'il n'y a pas de voies d'accès équipées sur ces falaises protégées.

3 - parapente

Cette activité se pratique sur les trois sites homologués du secteur, à savoir celui de la montagne des Trois Croix (commune de Santenay), celui des falaises de Meloisey et celui des falaises de Cirey-lès-Nolay.

Sur chacun de ces sites, une convention lie l'association-gestionnaire (le Club Bel Air de La Rochepot) à la commune et au propriétaire des terrains d'envol. Cette convention encadre les activités et assure le respect du site.

Les 3 sites sont fréquentés régulièrement (essentiellement les week-ends) par la trentaine d'adhérents locaux du Club Bel Air mais aussi par des pratiquants de passage, français ou étrangers.

Un club-école assure une formation aux novices à partir de deux sites (Les Trois Croix et Meloisey). Cette formation est assez longue et ainsi répartie pratiquement sur toute l'année. Elle concerne une dizaine de personnes par an.

Deux autres sites étaient utilisés auparavant : les falaises de Vauchignon et le Mont Julliard. Ce dernier, pourtant propice au vol d'initiation/formation, a été abandonné il y a une dizaine d'années faute de reconduction de l'accord avec le propriétaire. Les falaises de Vauchignon ont été délaissées faute de conditions de sécurité satisfaisantes pour les atterrissages.

A noter une pratique encore marginale et épisodique de parapente à moteur notamment à partir du site d'Orches.

4 - moto et autres engins motorisés

La pratique de la moto, voire d'engins 4x4, a été notée en plusieurs points sensibles du site Natura 2000, soit en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, soit sur des chemins de desserte d'espaces naturels fragiles.

C'est pourquoi dès 1999, une action d'organisation de la fréquentation et d'information des usagers s'est mise en place dans le cadre du programme européen LIFE « *Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire* ». Ainsi plusieurs panneaux d'information spécifiques ont été installés sur des chemins d'accès forestier en application de la loi de 1991 « *relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels* ». Ceux-ci sont posés notamment à Baubigny, Cormot, Meloisey, Pommard, Saint-Romain, Santenay et Vauchignon. Des panneaux d'interdiction de toute circulation

motorisée ont également été mis en place sur plusieurs voies communales sensibles après prise d'un arrêté municipal d'interdiction. Ce dispositif a été appuyé par plusieurs opérations de verbalisation.

La Montagne des Trois Croix offre un vaste panorama sur toute la vallée et collines environnantes. Par beau temps il est même possible d'apercevoir, au sud-est, le Jura et les Alpes. Ce point de vue, équipé d'un parking, est fréquenté par de nombreux visiteurs : environ 50 000 par an (Courret et al., 1994).

5 - chasse

La chasse est pratiquée sur l'ensemble des cinq secteurs essentiellement sur le gros gibier (chevreuil et sanglier) et secondairement sur le petit gibier (lièvres, lapins,...), par des sociétés locales, communales ou privées. Le nombre de chasseurs est en légère diminution chaque année.

Les chevreuils constituent une part importante des tableaux de chasse (110 attributions de bracelets lors de la dernière campagne, pour les douze communes de la Côte d'Or concernées par le périmètre initial du site Natura 2000). Leurs effectifs seraient aujourd'hui stabilisés, grâce au plan de chasse, après une forte croissance (10 à 15 % / an) démarrée il y a une quinzaine d'années.

Les sangliers ne sont pas soumis à un plan de chasse. Leurs effectifs sur la côte et l'arrière-côte sont en augmentation.

Les cerfs sont absents de ce secteur au sud de l'autoroute Beaune-Auxerre-Paris qui constitue, de fait, une barrière difficilement franchissable.

Concernant les lièvres et lapins, les effectifs sont aujourd'hui très bas.

3.5 – Opérations de gestion sur le site

1 - pelouses calcaires

Les pelouses calcaires bourguignonnes constituent des biotopes d'un grand intérêt écologique, reconnu depuis déjà longtemps. Par défaut d'entretien, plusieurs de ces pelouses sont menacées. C'est pourquoi le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons s'est attaché depuis sa création à les préserver.

Sur le site Natura 2000 de la côte et arrière-côte de Beaune, ce sont aujourd'hui près de 185 ha répartis sur quatre sites (*Sur la Chaume à Pommard*, *La Montagne de la Chaume à Nantoux*, *La Montagne des Trois Croix* et *le Mont de Rome*) qui font soit l'objet d'une convention avec leur propriétaire (communes), soit d'un bail emphytéotique. Les plus anciennes conventions datent de 1994, la plus récente de mai 2001.

Cette dernière a été initiée dans le cadre du programme européen LIFE intitulé « *Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire* ». Ce programme s'attache notamment à expérimenter des actions de gestion et de contrôle des zones de lisières et des zones boisées en bordure de pelouses calcaires. Il doit permettre de déterminer des itinéraires techniques assurant la pérennisation de ces milieux ouverts thermophiles. Les opérateurs de ce programme sont l'Office National des Forêts et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. Le périmètre d'intervention du Programme Life comprenait l'ensemble des périmètres Natura 2000.

Seul le site de *la Montagne des Trois Croix* bénéficie à ce jour d'un plan de gestion biologique indiquant les opérations de gestion à réaliser pour garantir la pérennité des milieux naturels remarquables identifiés (Courret et al., 1994). Ces opérations sont principalement orientées vers du débroussaillage, du fauchage et du pâturage accompagnés d'actions d'accueil et de sensibilisation du public.

3.6 - Servitudes, classements et zonages

1 - Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Le site Natura 2000 des « pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-Côte de Beaune » fait partie d'une vaste Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), référencée n° BE04 et intitulée « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune ». Cette zone d'environ 60 661 ha (surface proposée) comprend l'ensemble des reliefs calcaires de la Côte et arrière-Côte de Dijon à Nolay et englobe ainsi deux autres sites Natura 2000 proches, à savoir les « milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » et les « forêts, pelouses et éboulis de la vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil ».

Cette ZICO s'étend, principalement, sur trois types de milieux : les pelouses sèches sur calcaires, les falaises et parois rocheuses et les forêts. Elle accueille une vingtaine d'espèces d'oiseaux citées en annexe I de la directive européenne relative à la « conservation des oiseaux sauvages » dont plusieurs couples de Faucon pèlerin mais aussi de Circaète Jean-le-Blanc, ...

2 - Mesures de protection réglementaire

✓ Quatre sites classés et deux sites inscrits

Le classement des falaises spectaculaires de Saint-Romain au titre la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites, est déjà ancien : janvier 1934 ! Il couvre 3 ha connus sous l'appellation « Demi-cirque et chemin du verger de Saint-Romain ».

Le classement d'un autre site spectaculaire, « Grotte de la Tournée et cascade de Cul-de-Menevault », est encore plus ancien (juin 1932). Son périmètre a été redéfini récemment (octobre 1994). Il est désormais désigné « site du Bout du Monde et ses abords » et s'étend sur 198 ha, essentiellement sur la commune de Vauchignon.


Depuis une dizaine d'années deux autres sites du secteur ont été classés


- la « Côte méridionale de Beaune » en avril 1992. Ce vaste site (4769 ha) couvre à la fois le versant viticole connu pour ses grands crus, le rebord du

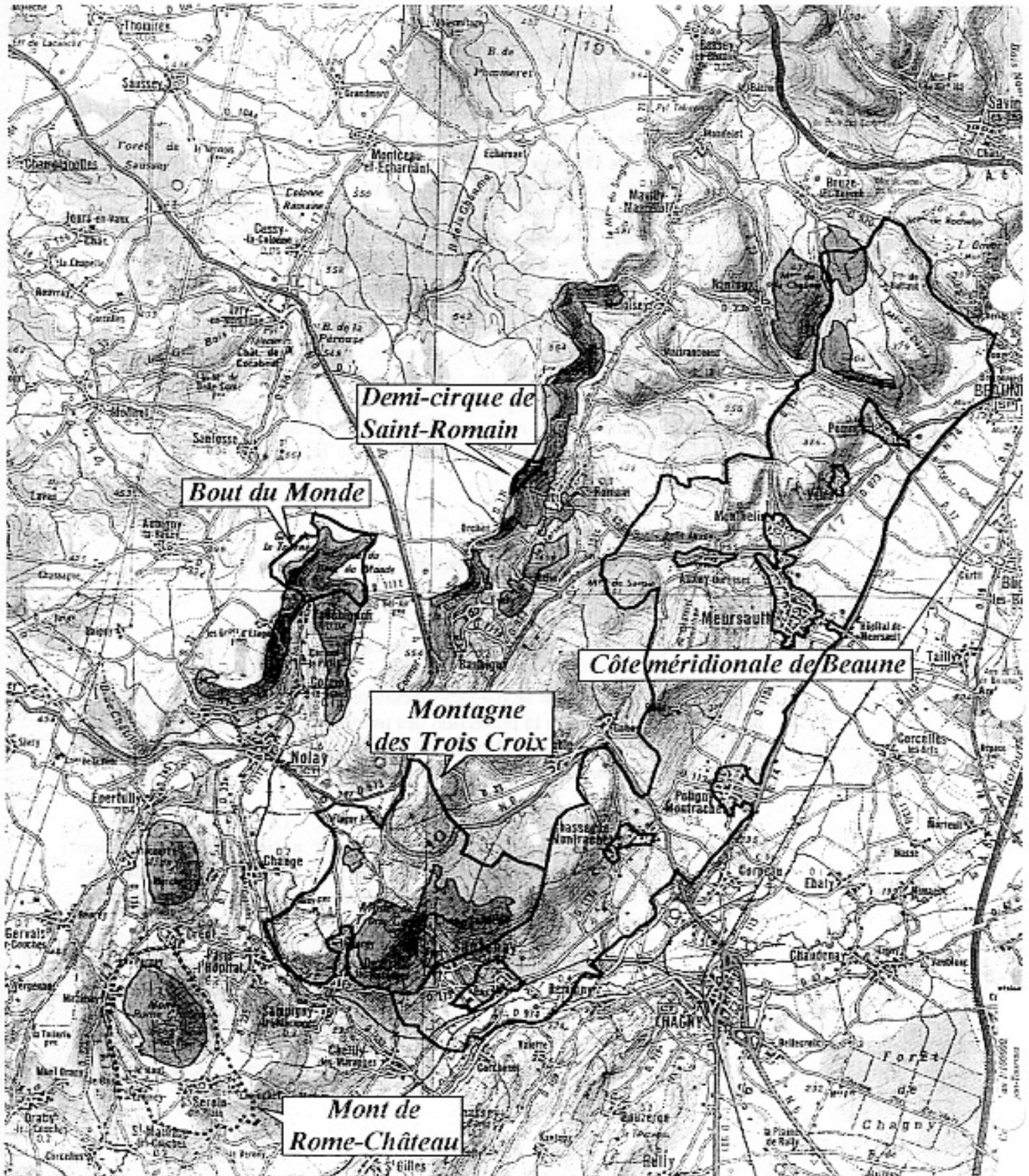
"Pelouses et forêts calcicoles
de la Côte et Arrière Côte de Beaune"



Site Natura 2000

 Périimètre des sites classés

 Périimètre du site inscrit



plateau calcaire et le début de la plaine de Saône. Il concerne 12 communes dont une en Saône et Loire.

- la « *Montagne des Trois Croix* » en juin 1993. Ce site, contigu au précédent, en constitue en fait l'extrémité sud. Il offre une vue circulaire sur tout le paysage environnant et lointain et intéresse 5 communes dont deux en Saône et Loire. Il se superpose au site inscrit en 1946 du « *Vallon de St Jean, ses falaises et le Mont des Trois Croix* ».

A noter que le Mont de Rome-Château et ses marges sud, y compris le village de Saint-Sernin-du-Plain, constitue un site inscrit depuis décembre 1991 sous l'appellation « *Mont de Rome-Château* ».

✓ Monuments historiques

Les deux tumulus-dolmens du Mont de Sène ou de Borgy (communément appelé aujourd'hui Montagne des Trois Croix) sont classés « *monument historique* ». Il s'agit des seuls monuments historiques, classés ou inscrits au titre de la loi de décembre 1913, situés dans le site Natura 2000.

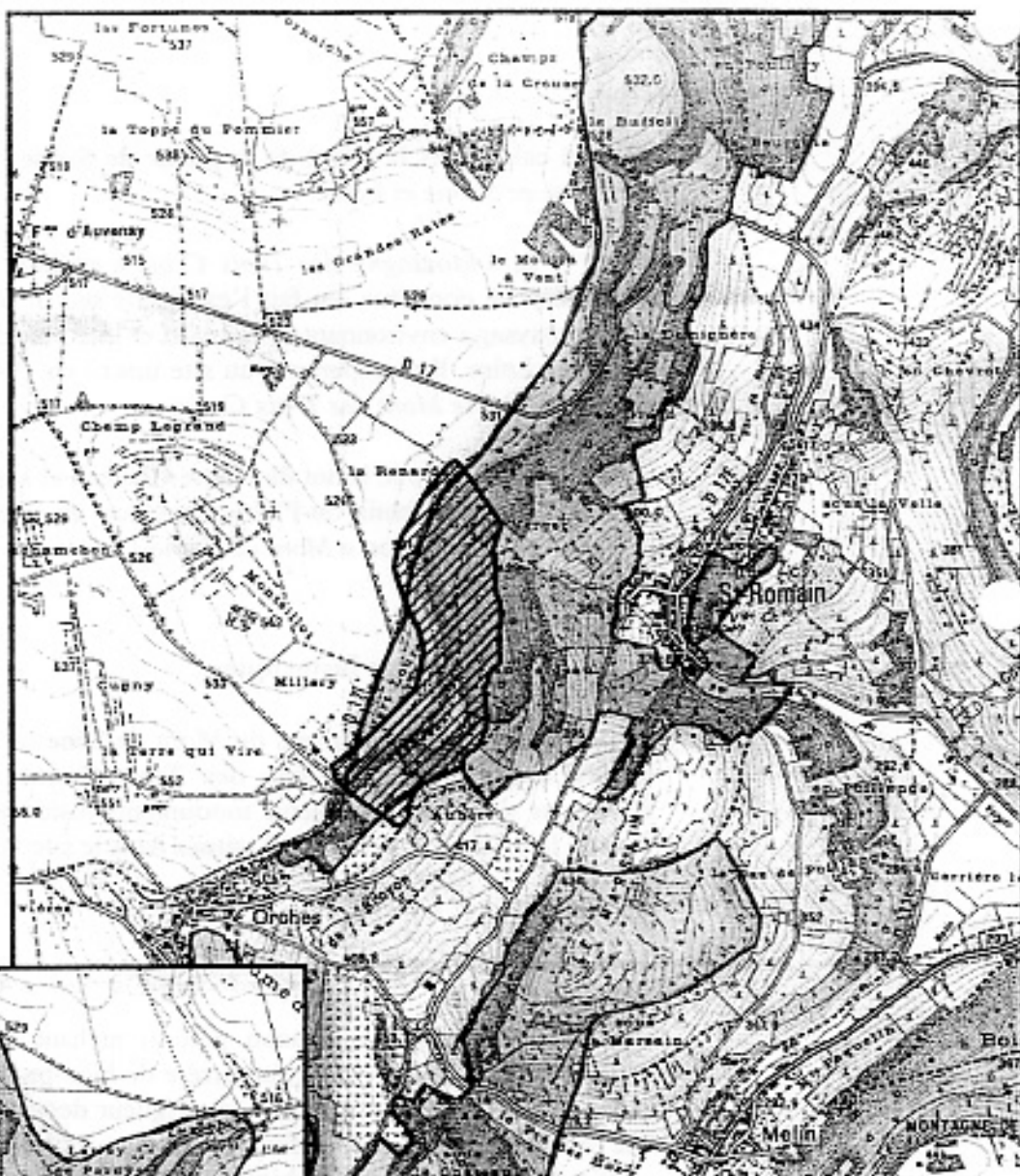
✓ Un arrêté de Protection de Biotope

Afin de protéger le Faucon pèlerin nichant dans plusieurs falaises du département de la Côte d'Or, un arrêté de biotope a été pris en application de la loi de juillet 1976. Cet arrêté, en vigueur depuis décembre 1986, concerne une dizaine de falaises dont deux du secteur, à savoir :

- celle de Saint-Romain/Baubigny, 34 ha situés juste au sud du site classé du « *Demi-cirque et chemin du verger de Saint-Romain* » et
- celle de Vauchignon/Cormot-le-Grand, 25 ha situés en totalité dans le site classé du « *Bout du Monde et ses abords* ».

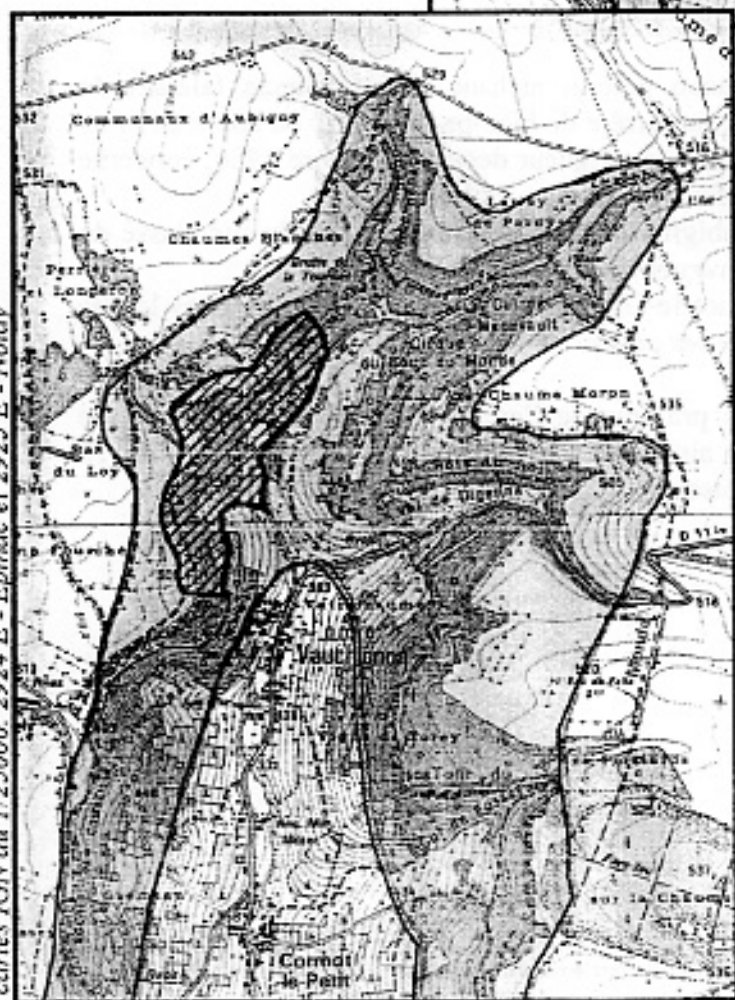
Cet arrêté interdit la pratique de l'escalade, de l'aile volante ou de l'ULM (ultraléger motorisé) ainsi que tous travaux, publics ou privés, du 15 février au 15 juin sur ces falaises.

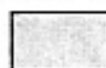

"Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière-Côte de Beaune"



cartes IGN au 1/25000. 3025 O - Chagny et 3024 O - Beau.

cartes IGN au 1/25000. 2924 E - Epinac et 2925 E - Nolay



-  Site Natura 2000
-  Arrêté de Protection de biotope : falaises à Faucon pèlerin

3 -Documents d'urbanisme

Seules deux communes du site sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols. L'emprise du site Natura 2000 est classée en Zone Naturelle à la fois dans celui de Santenay dont la révision a été approuvée en décembre 1997 et dans celui de Nolay, approuvé en 1986 et dont la révision est projetée. Dans ces zones naturelles, des constructions d'ampleur limitée peuvent être autorisées sous réserve de ne pas porter atteinte au caractère général de la zone.

La commune de Saint-Romain s'est dotée depuis janvier 1999 d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU). Cette servitude d'utilité publique définit par défaut des secteurs non constructibles. La quasi-totalité de l'emprise du site Natura 2000 sur la commune de Saint-Romain est ainsi inconstructible à l'exception de deux petits secteurs en périphérie du bourg et d'un autre dans le prolongement de la ville haute.

Toutes les autres communes n'ont pas de document d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols et désormais Plan Local d'Urbanisme). A noter que Baubigny et Pommard ont eu des cartes communales mais celles-ci ne sont plus valides aujourd'hui.

Synthèse des activités humaines

✓ Une activité forestière dispersée en de nombreuses petites unités de gestion et localement dominée par des peuplements résineux.

✓ Une proportion importante de jeunes boisements issus de l'abandon ancien des espaces agricoles.

✓ Une activité agricole sectorisée et dominée au sud du site par le pâturage bovin.

✓ Un faible pourcentage de vignes mais une forte proportion de zones AOC dans le périmètre Natura 2000.

✓ Une pratique pastorale sur les pelouses localisée à quelques secteurs.

✓ De nombreuses activités de loisirs dominées par la randonnée et l'escalade pratiquées sur des sites à fort intérêt paysager.



Le Mont Julliard : un des derniers secteurs de pelouses pâturées



Le site des Trois Croix : site privilégié de détente et de pique-nique.



RESEAU *natura*
Bourgogne

2• Etat des lieux

2-4• Enjeux de conservation

Site n°FR2600973



**DOCUMENT
D'OBJECTIFS
de
GESTION**

Enjeux de conservation des milieux

4

4.1 - Analyse du fonctionnement écologique des milieux

Les différents milieux naturels identifiés présentent des exigences écologiques variées dont il faut tenir compte pour mettre en place des opérations de gestion efficaces afin d'assurer leur maintien ou leur restauration lorsque cela s'avère nécessaire.

Les falaises sont des milieux naturels stables et ne nécessitent pas d'interventions spécifiques pour leur maintien. La dynamique est essentiellement naturelle et est liée à l'action du gel qui provoque un élargissement des fissures. Dans ce cas précis, la végétation peut évoluer au niveau des corniches et des gradins, la falaise s'enrichit alors d'espèces de pelouses.

Les formations sur **éboulis** constituent des groupements stables, malgré leur taille réduite, tant que l'apport en matériaux reste continu et régulier. En revanche, l'arrêt de l'alimentation en éboulis permet l'installation d'espèces à forts systèmes racinaires comme la Sesslerie bleue accélérant la stabilisation du substrat. Une pelouse très ouverte se met en place. Le boisement suit alors assez rapidement pour tendre vers une chênaie pubescente.

La végétation installée sur les **dalles rocheuses** est composée d'espèces pionnières représentant un stade bloqué dans la dynamique de colonisation en liaison avec la présence de sols squelettiques. Ce sont des formations stables très sensibles au surpiétinement qui entraîne une destruction rapide du mince couvert végétal en place.

Les pelouses, issues pour la plupart de la déforestation, nécessitent généralement pour se maintenir un entretien régulier. L'embroussaillage constitue la première phase d'évolution de ces milieux vers la fruticée puis la forêt. Selon les conditions écologiques stationnelles, tout particulièrement la nature du sol et ses réserves hydriques (Réservoir Utilisable Maximal), l'évolution peut être plus ou moins rapide et aboutir à des formations forestières différentes. Parfois cette évolution est bloquée au stade pelouse du fait de conditions édaphiques très contraignantes.

Les hêtraies, ou plus généralement les chênaies à hêtres de ce secteur bourguignon, sont des formations développées sur des sols bien structurés riches en calcium, plus ou moins épais. Le hêtre est en situation délicate sur la côte bourguignonne. En effet, il faut rappeler que cette espèce a besoin pour se développer d'une pluviométrie supérieure à 600 mm/an en situation de sols profonds. Plus le sol est mince et plus le hêtre nécessitera une pluviométrie importante (1500 mm sur calcaires purs fissurés, sans sols constitués).

Les forêts de ravins à érables et/ou tilleuls se développent sur des pentes escarpées riches en blocs ou éboulis bloquant la dynamique forestière au stade des essences dites « nomades » (frênes, érables, tilleuls). Les sols, pauvres en terres fines, liés aux blocs et éboulis sont très souvent en situation de bilan hydrique défavorable et sont donc très sujet à un dessèchement important. Il faut toutefois distinguer les érablaies en situation confinée et froide où l'assèchement des sols est moins intense des tilliaies en situation sèche et chaude.

L'aulnaie-frênaie se développe sur des matériaux alluvionnaires de nature limoneuse le long des cours d'eau. Le maintien de la qualité biologique de cet habitat est lié à la régularité des phases d'inondation et de retrait des eaux avec apport régulier de débris organiques variés.

Conclusion

Le fonctionnement écologique des milieux est complexe et suppose une prise en compte globale de l'ensemble des exigences de tous les habitats. Chaque habitat ne représente bien souvent qu'un stade de la dynamique végétale, qui en l'absence d'entretien aboutirait tous à la forêt. La difficulté consiste bien à maintenir en place tous ces stades abritant chacun leur propre cortège de flore et de faune.

L'absence d'entretien d'une pelouse se traduira par la reconstitution d'un habitat forestier, qui en tant que tel s'enrichira d'espèces forestières, mais au détriment d'espèces de pelouses.

Seuls échappent à cette logique les falaises, éboulis actifs et dalles rocheuses, où les facteurs du milieu (absence de sols, sécheresse...) deviennent trop contraignants. Ces milieux sont à considérer comme stables, en tout cas à notre échelle humaine.

4.2 - Etat de conservation des milieux présents

1 - Préambule

L'état de conservation consiste à évaluer la qualité respective des milieux identifiés et leur évolution. Il se base sur un état théorique constaté par ailleurs et sur la comparaison avec des états antérieurs, lorsqu'ils sont accessibles. Différents paramètres, intrinsèques aux milieux identifiés, sont à prendre en compte : composition et diversité floristique, aspect morphologique (densité, strates présentes...), évolution dynamique constatée, agencement des habitats entre eux, facteurs d'évolution observés (activités humaines, facteurs biotiques et abiotiques...).

2 - Evaluation de l'état de conservation.

Les formations développées sur les **falaises calcaires et dalles rocheuses** du site Natura sont globalement dans un état satisfaisant même s'il faut rester vigilant quant aux menaces liées à la fréquentation humaine notamment le surpiétinement.

Les formations sur **éboulis** du Bois de la Fée, quoique de taille réduite et cernées par la chênaie pubescente, sont dans un bon état de conservation. Elles sont en effet encore réalimentées régulièrement.

Présentes sur chacun des sites constitutifs du site Natura, les **pelouses** sont globalement dans un bon état de conservation sauf certaines, dans un état très embroussaillé. Il conviendra de réouvrir ces dernières avec des techniques adéquates. Les pelouses du site constituent localement de belles entités parfois d'intérêt majeur.

Les **buxaies** retenues au titre de la directive européenne « *Habitats-Faune-Flore* » sont à dynamique très lente. Il s'agit des formations à buis présentes en situation de corniche ou de versant très pentu. Ces habitats sont sur le site Natura en bon état de conservation.

Excepté le secteur de Meloisey, les **hêtraies** du site Natura sont dans un état dégradé. Elles se présentent souvent sous l'aspect de chênaies-charmaies, voire localement sous une forme pionnière à frênes et érables, où le robinier s'est fortement implanté. Le stade mature à hêtre a pratiquement disparu. Seul subsiste cet îlot relictuel en forêt communale de Meloisey.

Les **forêts de ravin sur blocs**, installées dans les combes du site, sont dans un état satisfaisant. Il est vrai que les conditions d'accès à ces bois sont difficiles et expliquent probablement la sylviculture extensive qui semble y avoir été pratiquée.

L'**aulnaie-frênaie**, lorsqu'elle a été conservée, comme c'est le cas dans le site classé du Bout du Monde, est dans un bon état de conservation. Cet habitat pourrait néanmoins être beaucoup plus répandu sur le site Natura.

Conclusion

Au regard de l'état de conservation des habitats de l'ensemble du site Natura 2000 de la Côte et Arrière-Côte de Beaune, les enjeux de restauration se révèlent forts au sein d'un site qui a su conserver un intérêt paysager remarquable.

Cependant dans bien des cas, et notamment les habitats forestiers, les états de conservation relativement éloignés des modèles théoriques, sont pour une bonne partie liés au caractères récents des peuplements forestiers. L'ensemble de ce secteur de la côte était avant tout un espace agricole très ouvert.

Les enjeux seront donc de différentes nature :

- ✓ Enjeu de restauration des habitats forestiers de chênaies/hêtraies
- ✓ Enjeu de conservation des habitats de pelouses
- ✓ Enjeu de vigilance des habitats rocheux (falaises, éboulis dalles).

Les enjeux peuvent donc être hiérarchisés de la manière suivante pour chaque type d'habitat d'intérêt communautaire :

| Habitat | Enjeu | Remarques |
|-------------------------|----------------|-----------------------|
| Chênaies/hêtraies | Fort | Habitats à restaurer |
| Aulnaie/frênaie | Fort | Habitat à restaurer |
| Pelouses | Moyen | Habitats à conserver |
| Forêts de ravin | Moyen à faible | Habitats à améliorer |
| Falaises/éboulis/dalles | Moyen à Faible | Habitats à surveiller |

Répartition par communes du périmètre proposé et superficie du territoire communal (tableau 6)

| Commune | Surface dans le site (ha) | % du site | % du territoire communal |
|----------------------------------|---------------------------|-----------|--------------------------|
| <i>Auxey-Duresses</i> | 24,6 | 1,5 | 2,23 |
| <i>Baubigny</i> | 25,3 | 1,6 | 2,46 |
| <i>Bouze-lès-Beaune</i> | 75,6 | 4,7 | 10,92 |
| <i>Change</i> | 57 | 3,5 | 8,68 |
| <i>Cormot-le-Grand</i> | 106,3 | 6,6 | 17,92 |
| <i>Créot</i> | 19,8 | 1,2 | 9,17 |
| <i>Dezize-les-Maranges</i> | 117,8 | 7,3 | 23,09 |
| <i>Mavilly-Mandelot</i> | 35,8 | 2,2 | 3,65 |
| <i>Meloisey</i> | 106,3 | 6,6 | 8,74 |
| <i>Nantoux</i> | 149,2 | 9,3 | 22,64 |
| <i>Nolay</i> | 54,3 | 3,4 | 3,76 |
| <i>Pommard</i> | 64,2 | 4 | 6,41 |
| <i>La Rochepot</i> | 4,5 | 0,3 | 0,32 |
| <i>Saint-Gervais-sur-Couches</i> | 24,7 | 1,5 | 1,2 |
| <i>Saint-Romain</i> | 211,4 | 13,1 | 10,76 |
| <i>Saint-Sernin-du-Plain</i> | 204,4 | 12,7 | 14,05 |
| <i>Santenay</i> | 128,4 | 8 | 12,52 |
| <i>Vauchignon</i> | 198 | 12,3 | 47,25 |
| TOTAL | 1607,5 | | |

4.3 – Propositions d'ajustement du périmètre du site

L'examen de la carte de la valeur patrimoniale, son croisement avec la carte des habitats et les prospections de terrains, permettent de proposer des ajustements du périmètre Natura 2000.

Ces ajustements sont de deux types et concernent les marges du périmètre actuel afin d'éviter le mitage ou l'éclatement d'un ensemble cohérent en terme de fonctionnement.

De nombreuses parcelles situées sur les marges du site Natura 2000 ont un intérêt patrimonial réduit voire inexistant au regard de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ». Il s'agit souvent de parcelles cultivées (parfois en vigne) ou de fruticées voire de robiniaies. Les sortir de l'emprise du site n'altérerait pas globalement la valeur du site.

A l'inverse, plusieurs espaces contigus, ou même disjoints mais proches, et présentant des caractéristiques similaires aux habitats naturels d'intérêt européen compris dans le site pourraient être valablement intégrés dans l'emprise du site après une expertise complémentaire de terrain.

Il s'agit notamment de plusieurs secteurs situés dans la périphérie immédiate du site Natura 2000 actuel. Les propositions d'extension concernent :

- des pelouses à Bouze-lès-Beaune (Pas de Saint-Martin, la Mollepierre), Saint-Romain (la Fornaiche), et à Cormot et Nolay (la Grande Chaume),
- des forêts (Bois des Roches à Mavilly-Mandelot, bas de Loque à Saint-Romain).

A l'échelle globale du site, les propositions d'ajustements seront examinées au cas par cas en respectant la cohérence du site en terme de gestion et de fonctionnalité, et proposées pour validation aux communes concernées.

Il faut souligner qu'à l'heure actuelle, seules les parcelles situées dans le périmètre initial de 1998 peuvent justifier une contractualisation pour la mise en œuvre de mesures du document d'objectifs. La mise en place de contrats Natura 2000 ne sera possible sur les extensions de périmètre qu'après validation par les Communes et par les Services Administratifs.

CONCLUSION

« Les pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière-côte de Beaune » recèlent des richesses biologiques importantes à l'échelle européenne et des paysages très originaux. La volonté de leur conservation s'est traduite par leur inscription dans le réseau européen Natura 2000.

Ce site est localisé dans un secteur géographique où les conditions écologiques sont variées : roches calcaires et affleurements marneux, oppositions de versants, morphologie mouvementée du paysage, influences climatiques multiples, situation particulière insérée entre les plateaux calcaires sud-bourguignons et le fossé d'effondrement sédimentaire bressan ...

Les caractères climatiques particuliers de la Côte et de l'arrière-Côte de Beaune confèrent à ce site un rôle de première importance pour la conservation d'espèces végétales en limite d'aires de répartition à l'image de l'Erable de Montpellier, dont Meloisey constitue l'extrême limite nord de l'espèce dans notre région.

La diversité du site permet également la présence d'une faune hautement patrimoniale. C'est bien la mosaïque : pelouses, buissons, prairies, forêts, cours d'eau, falaises qui permet d'accueillir sur le site Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Martin-pêcheur, Pie-grièche écorcheur ou Pic cendré.

A partir de cet état des lieux, les mesures et opérations de gestion à mettre en œuvre dans les prochaines années devront garder à l'esprit la fragilité de certains milieux très originaux et la sensibilité de certaines espèces au dérangement. Ces mesures seront prises en concertation avec les acteurs du développement local et avec les communes afin que ces espaces naturels à forte valeur patrimoniale perdurent.

Certaines activités développées sur le site Natura 2000 (circulation motorisée, escalade, développement viticole, ...) entrent parfois en contradiction avec les objectifs de préservation et de conservation des habitats naturels d'intérêt européen. D'autres activités (pâturage extensif des pelouses, ...) sont par contre indispensables au maintien de ces habitats et doivent, à ce titre, être soutenues voire encouragées. Une meilleure concertation avec les usagers et acteurs du site devrait être instaurée pour assurer la conservation d'espaces de forte valeur patrimoniale.

L'ensemble des mesures de protection et de gestion identifiées sur le site constitue un cadre déjà bien établi pour mettre en place des opérations de gestion nécessaires pour satisfaire aux exigences de conservation des espaces et des espèces de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore ».

Par ailleurs les travaux et expériences de gestion développés dans le cadre du programme Life devraient contribuer à atteindre les objectifs de restauration des pelouses calcaires et de gestion de la fréquentation touristique sur ces sites à haute valeur patrimoniale.

BIBLIOGRAPHIE

1980 - *Bassin de la Dheune - qualité des eaux superficielles - Eléments d'information utiles pour le choix d'objectifs de qualité*. SRAE Bourgogne, Dijon. 60p. + annexes

1995 - *Référentiel pédologique*, INRA, coll. Techniques et Pratiques, Paris, 332 p.

1997 - *Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne - Version EUR 15*, Commission Européenne, DG XI, Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection civile, 109 p.

1998 - *Eau potable et produits phytosanitaires - cas de la source de la Bouzaise (Beaune-Côte d'Or)*. DIREN Bourgogne, Dijon, 47 p. + annexes.

1998 et 2000 - *Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière-Côte de Beaune - Etat des lieux et objectifs de gestion des forêts publiques et Atlas*. Office National des Forêts, Dijon, 41p. + annexes.

2001 - *Etude de la dynamique arbustive des habitats de pelouse. Programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire »*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Fenay et Office National des Forêts, Dijon, 7 p. + annexes.

2001 - *L'économie des vins de Bourgogne*. Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, Beaune, 41 p.

CHIFFAUT A. et GARCIA B., 1994 - *Les pelouses calcaires de la côte bourguignonne (de Dijon à Beaune) - diagnostic écologique et étude de faisabilité d'un retour au pâturage*. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Quétigny, Conseil Régional de Bourgogne et DIREN Bourgogne, Dijon. 43 p.

Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel, 1999 - *Habitats et espèces du patrimoine naturel de Bourgogne*. DIREN Bourgogne, Dijon, 61 p. + annexes

COUREL L., GAND G., MENOT J-C. et coll., 1983- *Carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de Le Creusot et notice explicative*. Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Orléans, 54 p. + carte.

COURET C., AGOU P., HERMANT D. et CHIFFAUT A., 1994 - *Plan de gestion biologique de la Montagne des Trois Croix* Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, Quétigny et Conseil Général de Saône-et-Loire, Mâcon. 41 p. + annexes.

CHRETIEN J., 1995 - *Carte pédologique de la France à 1/100 000 - feuille de Beaune et notice explicative*. INRA, Olivet 286 p. + carte.

DARGE Ph., 1997 - *Etudes entomologiques en milieux écologiques remarquables de forêts domaniale et communale en Côte d'Or et propositions de gestion de ces milieux*. UEF/ONF Bourgogne, Dijon, p. 87-91.

DAT conseils, 1996 - *Diagnostic et élaboration des grands principes pour la gestion du site classé des côtes méridionales de Beaune*. DIREN Bourgogne, Dijon, 60 p.

DAT conseils, 2000 - *Orientation de gestion du site classé de la côte méridionale de Beaune*. DIREN Bourgogne, Dijon, 49 p.

DE LACLOS E, MANOTTE E., 1997 - *Expertise phyto-écologique des pelouses calcaires communales susceptibles d'être intégrées dans le réseau Natura 2000*. ONF Direction Régionale Bourgogne, Dijon, 64 p. + annexes.

DEMOSSIER M., 1994. *Le vignoble de Côte d'Or : construction historique et itinéraire ethnologique*. - in *Vignerons, Propriétaires et Négociants en Bourgogne*, éd. A. Die, Die, p. 26-39.

FLEURY R., GELARD J-P. et coll., 1983 - *Carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de Chagny et notice explicative*. Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Orléans, 81 p. + carte.

FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H., et coll., 1997 - *Statut de la faune de France métropolitaine - Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*, Col. Patrimoines naturels, vol. 24, Paris, service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement, 225 p.

GODREAU V. et FROCHOT B., 1998 - *Etude de faisabilité de la désignation de zones de protection spéciales en Bourgogne- directive européenne 79/409 dite « Oiseaux »*. Université de Bourgogne-Laboratoire d'Ecologie et DIREN Bourgogne, Dijon, 34 p. + annexes

GUENIN A-M., 1994. *Aux marges de la production viticole : l'évolution des associations de productions agricoles.* - in *Vignerons, Propriétaires et Négociants en Bourgogne*, éd. A. Die, Die, p. 50-69.

JUILLARD P., 2003. ZICO Be04 : Arrière-Côte de Dijon et de Beaune, Etat des lieux et désignation d'une zone de protection spéciale. - ONF Direction Régionale Bourgogne, Dijon, 37 p. + annexes.

LAFRANCHIS T. 2000 - *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles.* Coll. Parthénope éd. Biotope, Méze, 448p.

LEGRAND V., DROSSARD M. et BREDIN B. 1990 - *Etude de protection paysagère de la côte viticole de Santenay à Pommard.* DIREN Bourgogne, Dijon, 40p. + annexes.

MARCEAUX J., TABOULOT S. et AUBERT JC. 1994 - *Atlas climatique de la Côte d'Or.* Météo France et Conseil Général de la Côte d'Or, Dijon, 127p.

PORTET F., 1994. *Les communautés viti-vinicoles.* - in *Vignerons, Propriétaires et Négociants en Bourgogne*, éd. A. Die, Die, p. 19-23.

RAMEAU J-Cl., 1990 - *Précatalogue des stations forestières de la Côte et l'Arrière-Côte (Côte d'Or).* ENGREF, Nancy, 200p.

RAT P. et coll., 1986 - *Guides géologiques régionaux- Bourgogne Morvan.* Masson, Paris, 216p.

REMOND C. et coll., 1985 - *Carte géologique de la France au 1/50 000 - feuille de Beaune et notice explicative.* Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Orléans, 53 p. + carte.

ROCAMORA G., 1993 - *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*, Ministère de l'Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, 338 p.

ROCAMORA G., YEATMANN BERTHELOT D., 1999 - *Oiseaux menacés, à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation.* Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.

ROCAULT F., 1994. *La cave coopérative des Hautes-Côtes, regroupement de producteurs, Beaune.* - in *Vignerons, Propriétaires et Négociants en Bourgogne*, éd. A. Die, Die, p. 153-158.

STRENNA L. coord. , 2000 – *Les rapaces de Bourgogne*, L'Aile Brisée, Talant, 176 p.

THEVENOT M., 1994. *De « l'Arrière-Côte » aux « Hautes-Côtes » : la construction d'une nouvelle image.* - in *Vignerons, Propriétaires et Négociants en Bourgogne*, éd. A. Die, Die, p. 159-160.

YEATMAN-BERTHELOT D., JARRY G., 1994 - *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989*, Société Ornithologique de France, 775 p.

Annexes

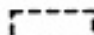

Cartes des propositions de modifications du périmètre

Cartes des formations végétales

Carte des habitats au titre de la Directive CEE 92/43



Légende

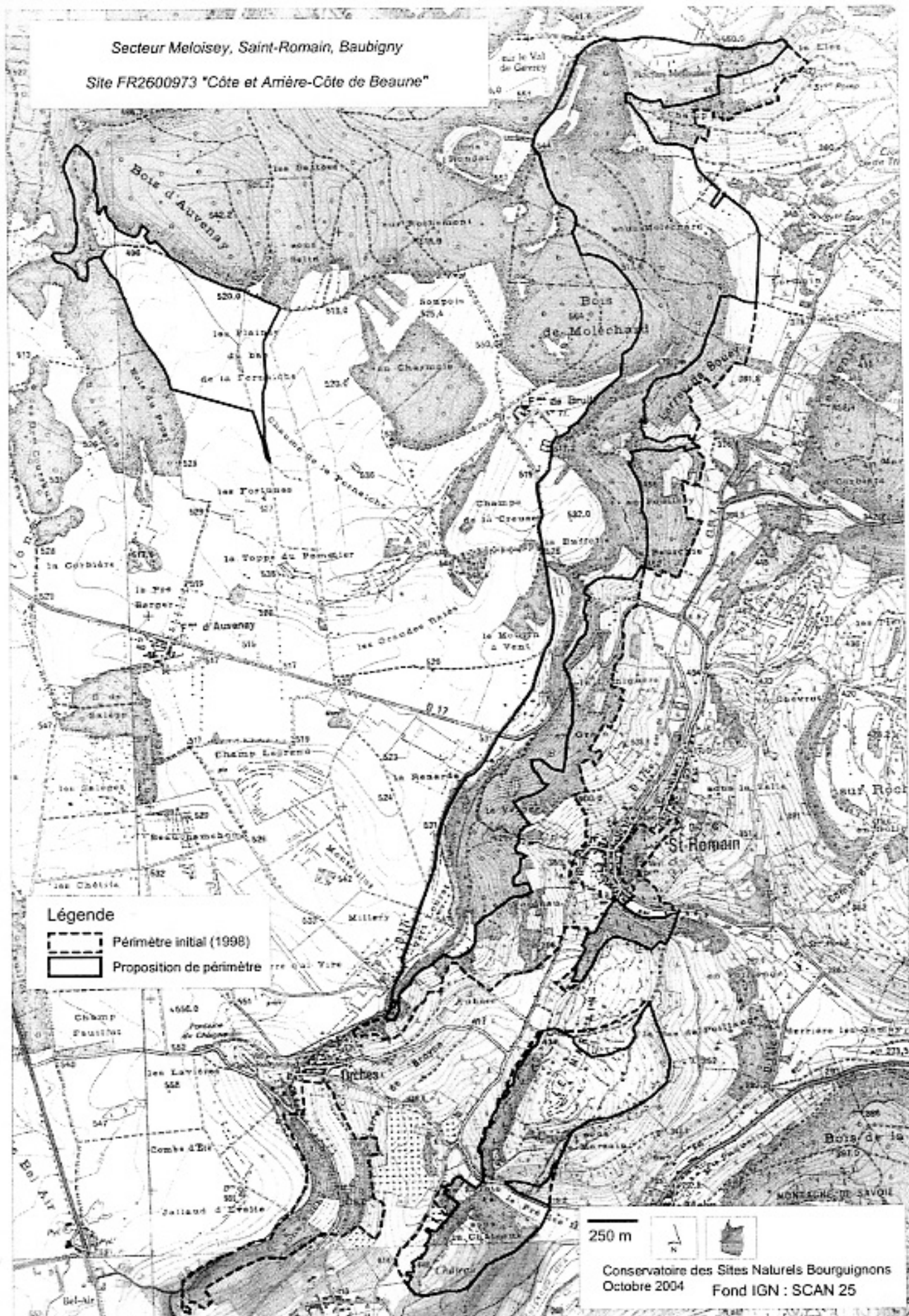
-  Périmètre initial (1998)
-  Proposition de périmètre

250 m

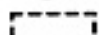
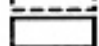


Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25

Secteur Meloisey, Saint-Romain, Baubigny
 Site FR2600973 "Côte et Amière-Côte de Beaune"



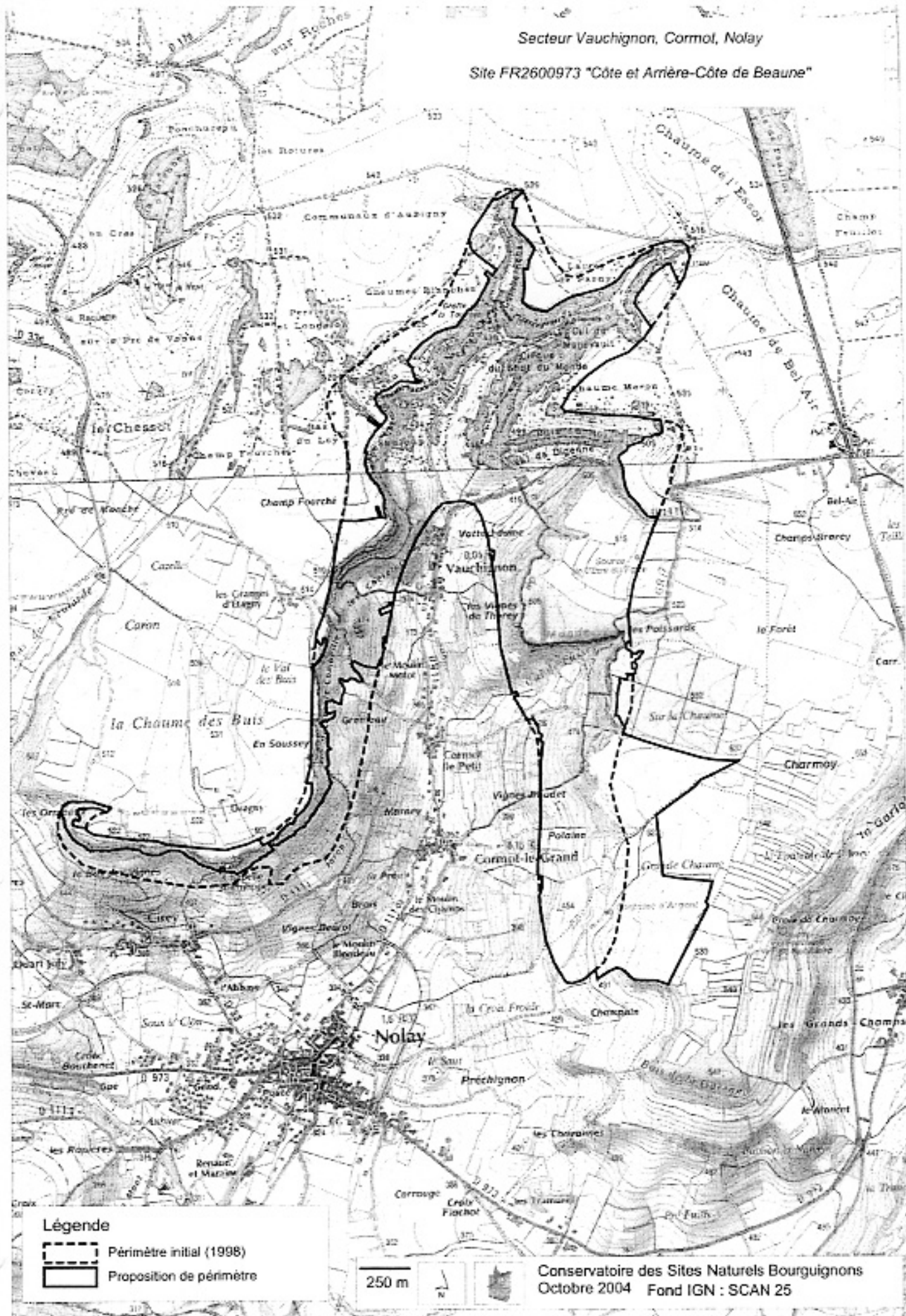
Légende

-  Périimètre initial (1998)
-  Proposition de périmètre

250 m



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
 Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25



Légende

- Périimètre initial (1998)
- Proposition de périmètre

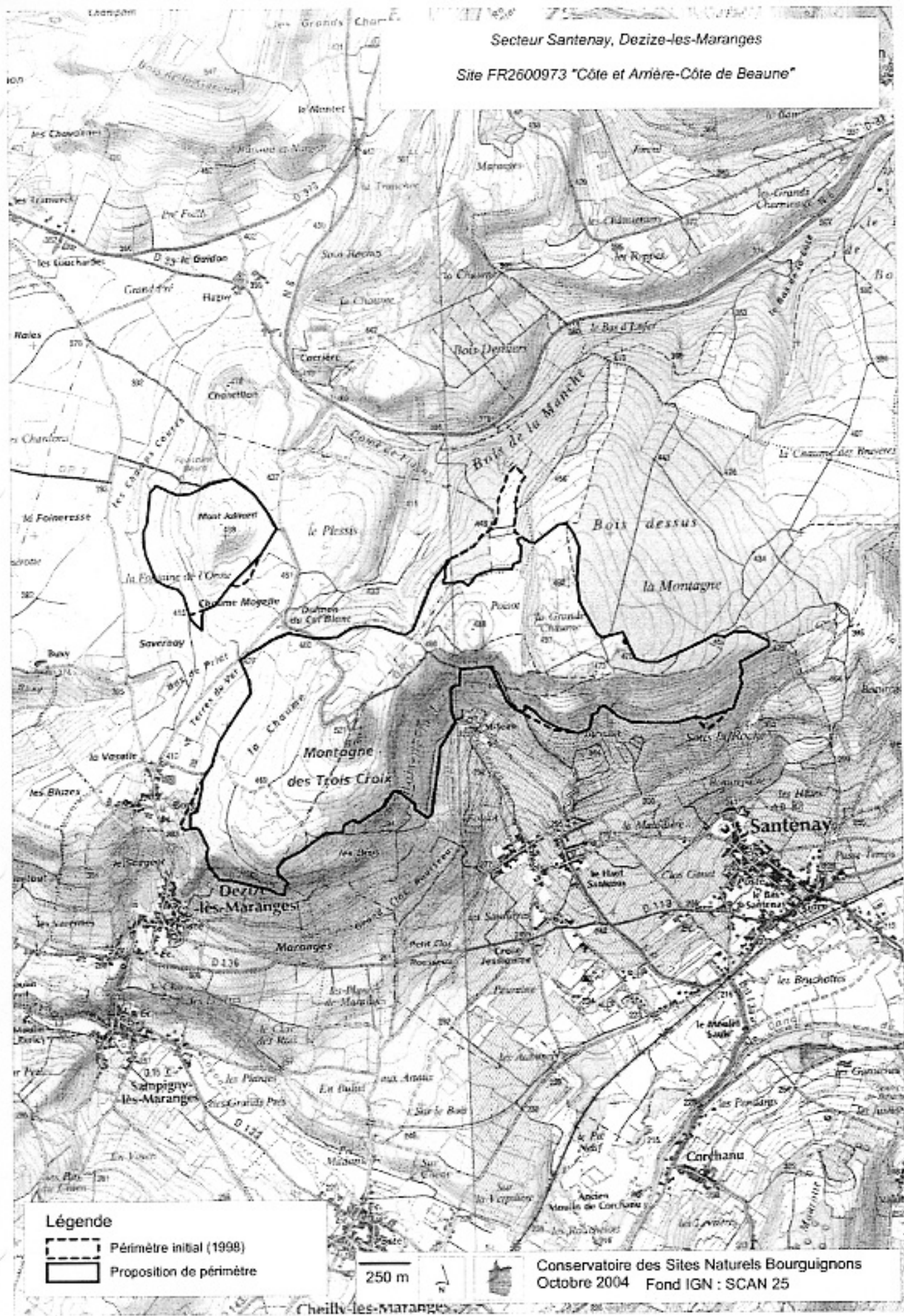
250 m



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25

Secteur Santenay, Dezize-les-Maranges

Site FR2600973 "Côte et Amière-Côte de Beaune"



Légende

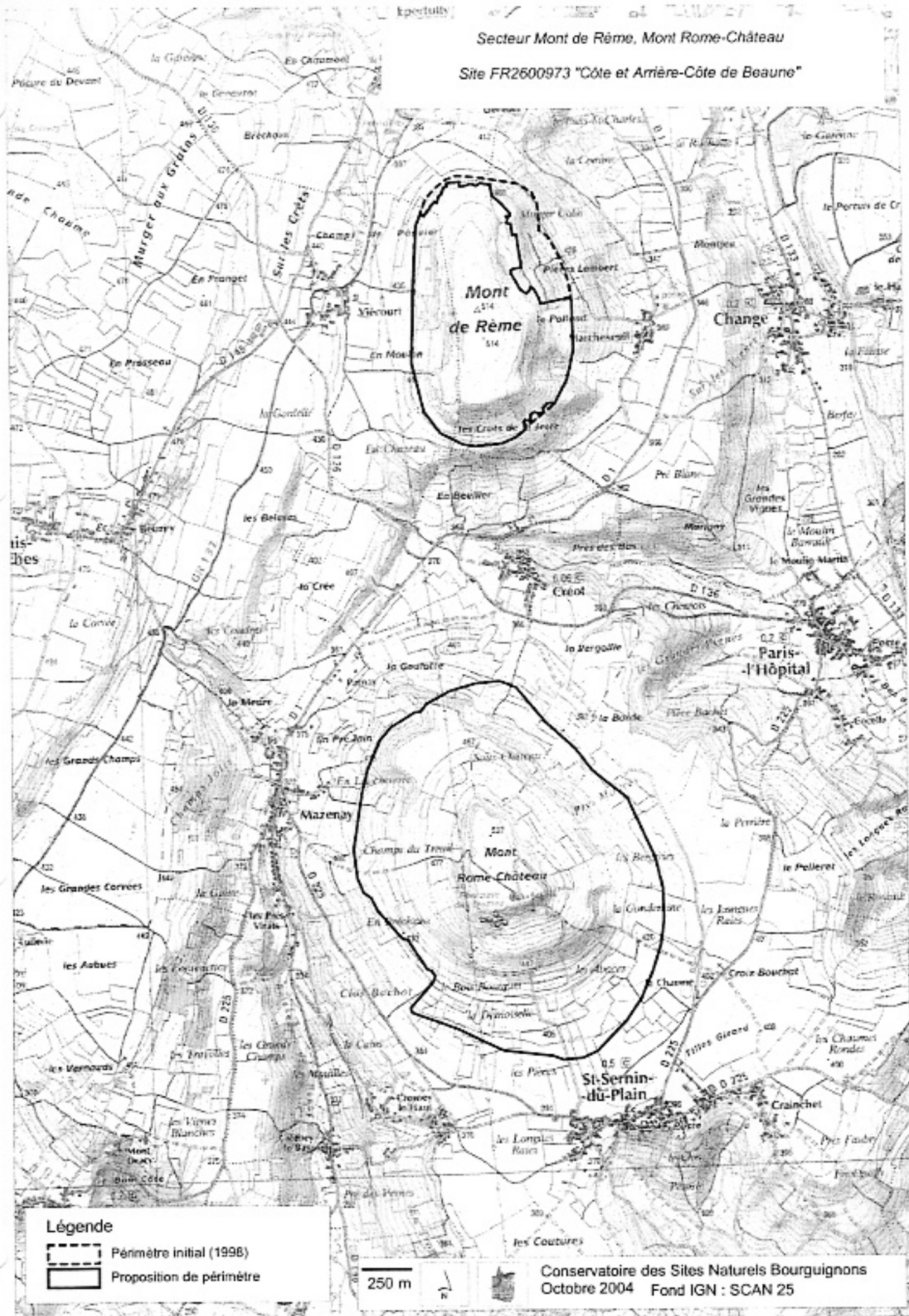
- Périmètre initial (1998)
- Proposition de périmètre

250 m



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25

Cheilly-les-Maranges



Légende

- Périmètre initial (1998)
- Proposition de périmètre

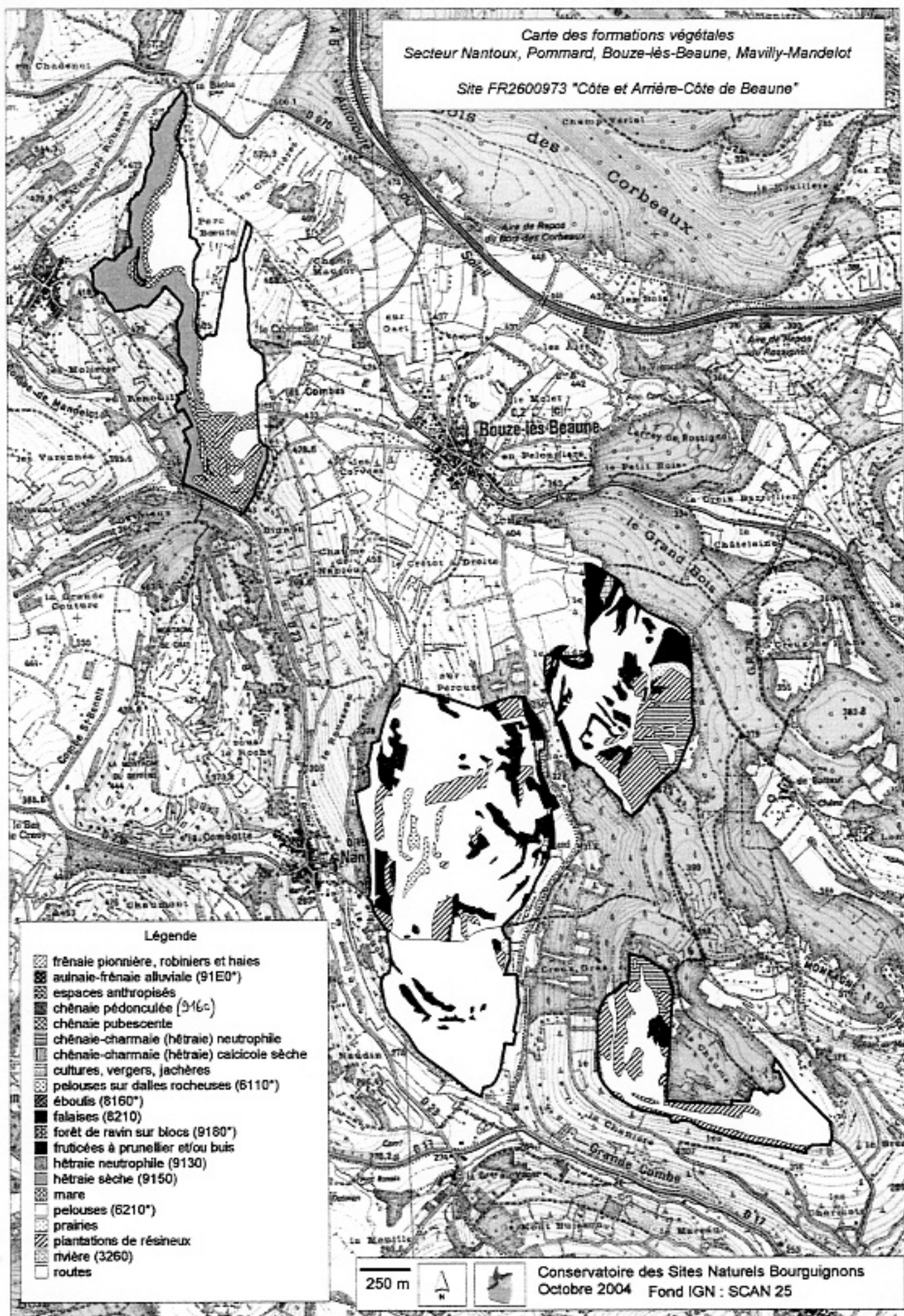
250 m



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25

Carte des formations végétales
Secteur Nantoux, Pommard, Bouze-lès-Beaune, Mavilly-Mandelot

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Légende

- frênaie pionnière, robiniers et haies
- aulnaie-frênaie alluviale (91E0*)
- espaces anthropisés
- chênaie pédonculée (916c)
- chênaie pubescente
- chênaie-charmaie (hêtre) neutrophile
- chênaie-charmaie (hêtre) calcicole sèche
- cultures, vergers, jachères
- pelouses sur dalles rocheuses (6110*)
- éboulis (8160*)
- falaises (8210)
- forêt de ravin sur blocs (9160*)
- fruticées à prunellier et/ou buis
- hêtre neutrophile (9130)
- hêtre sèche (9150)
- mare
- pelouses (6210*)
- prairies
- plantations de résineux
- mîère (3260)
- routes

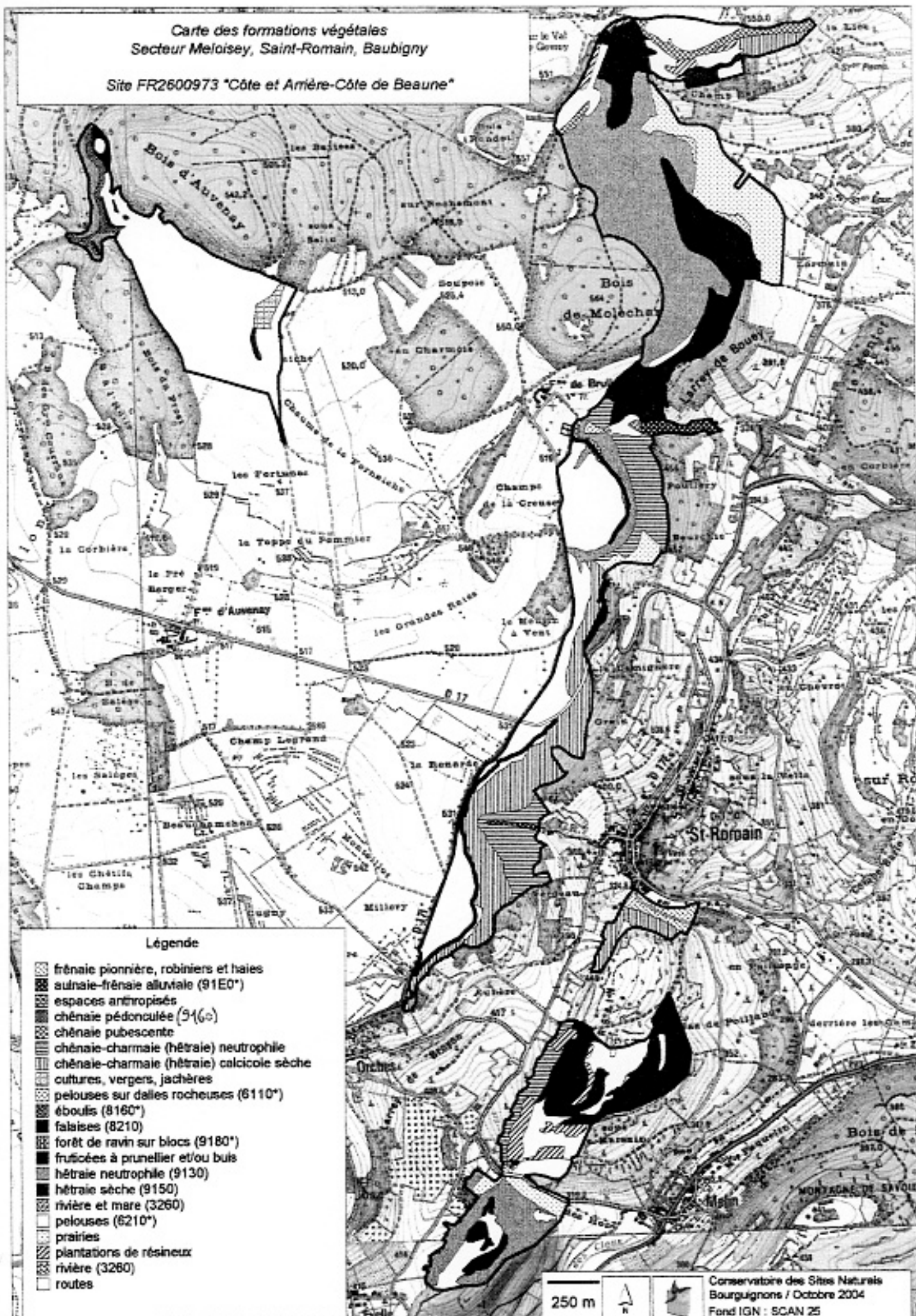
250 m



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25

Carte des formations végétales
Secteur Melloisey, Saint-Romain, Baubigny

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Légende

- frêne pionnière, robiniers et haies
- aulnaie-frêne alluviale (91E0*)
- espaces anthropisés
- chênaie pédonculée (91G0)
- chênaie pubescente
- chênaie-charmaie (hêtraie) neutrophile
- chênaie-charmaie (hêtraie) calcicole sèche
- cultures, vergers, jachères
- pelouses sur dalles rocheuses (6110*)
- éboulis (8160*)
- falaises (8210)
- forêt de ravin sur blocs (9180*)
- fruticées à prunellier et/ou buis
- hêtraie neutrophile (9130)
- hêtraie sèche (9150)
- rivière et mare (3260)
- pelouses (6210*)
- prairies
- plantations de résineux
- rivière (3260)
- routes

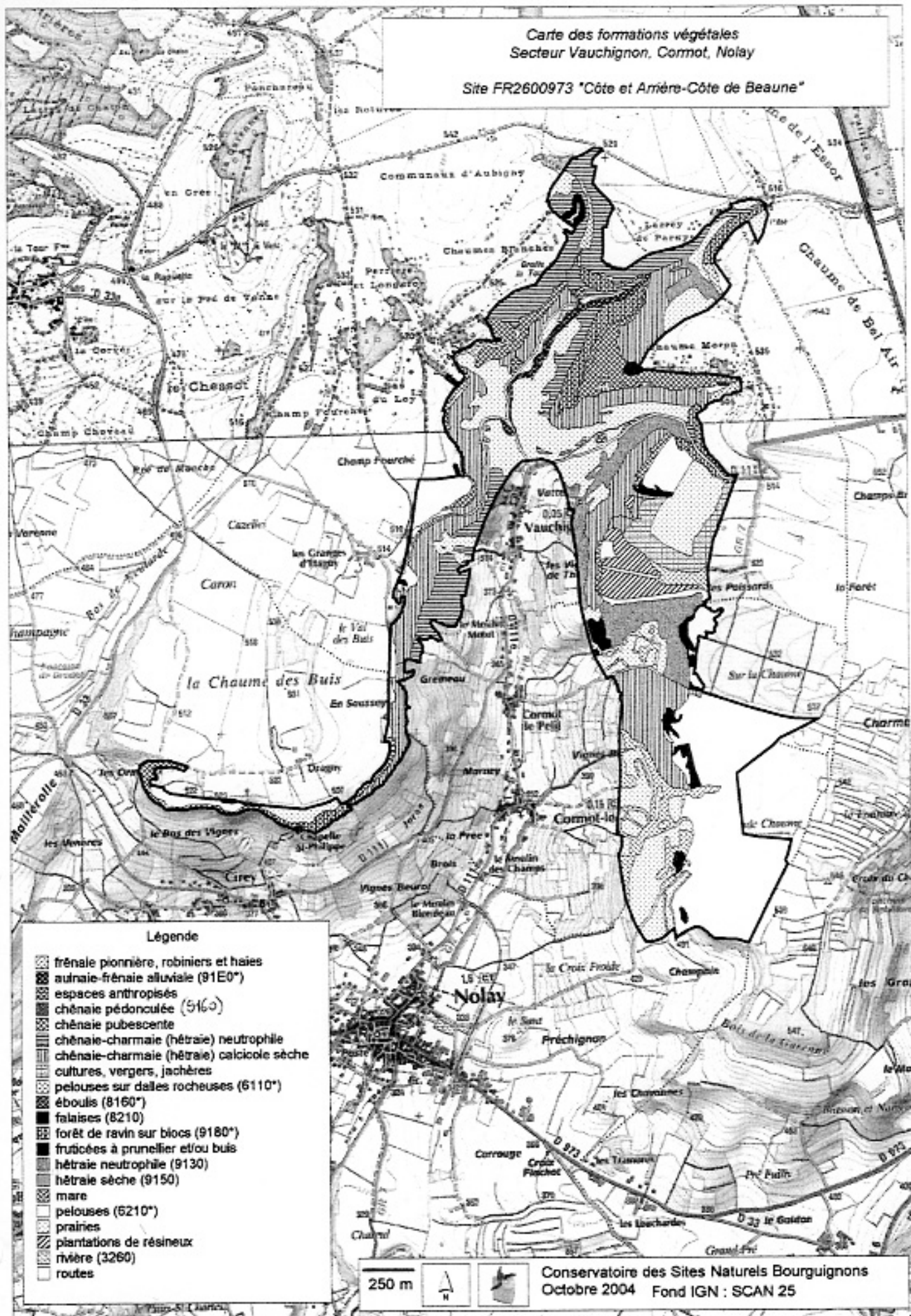
250 m



Conservatoire des Sites Naturels
Bourguignons / Octobre 2004
Fond IGN : SCAN 25

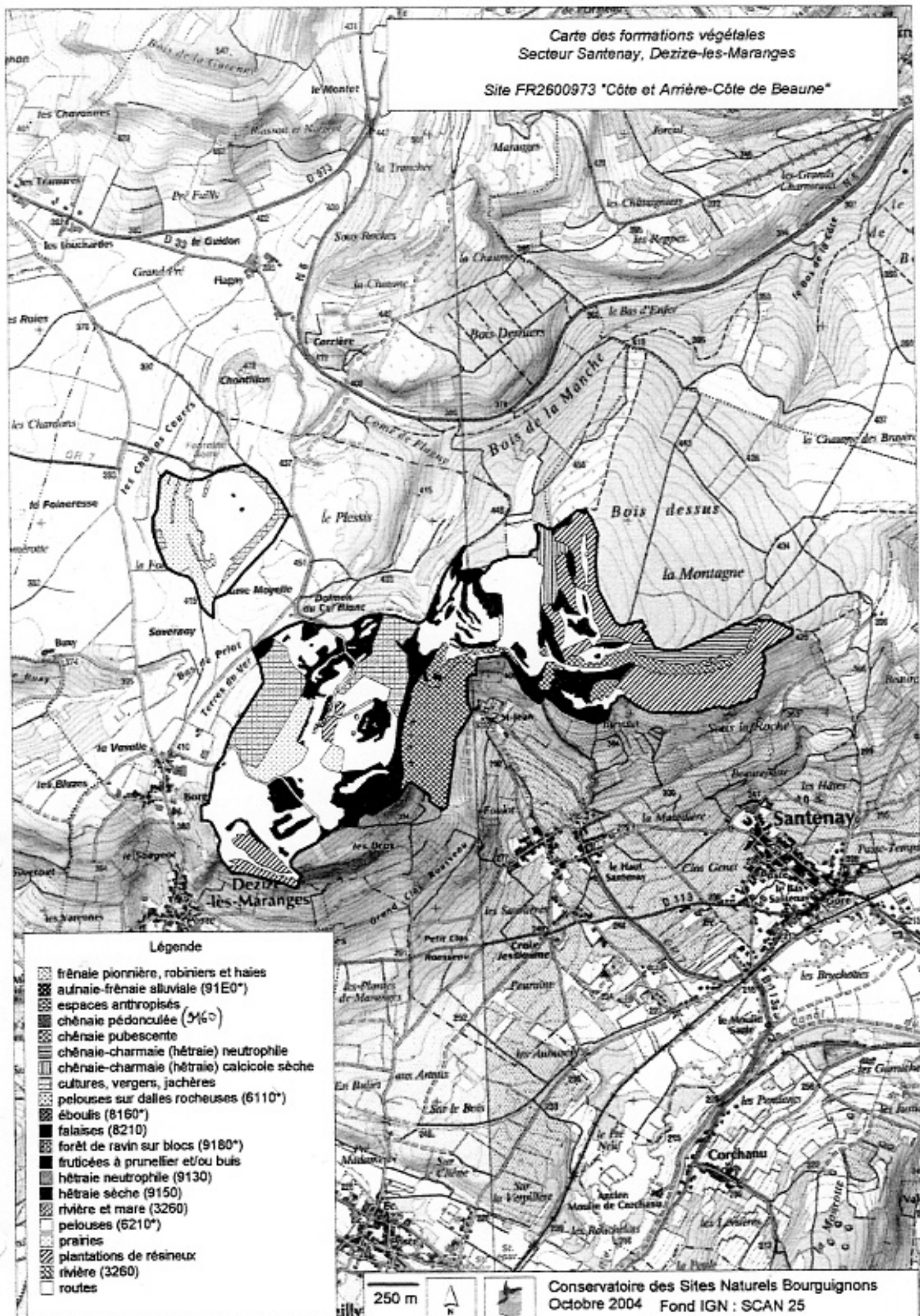
Carte des formations végétales
Secteur Vauchignon, Cormot, Nolay

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



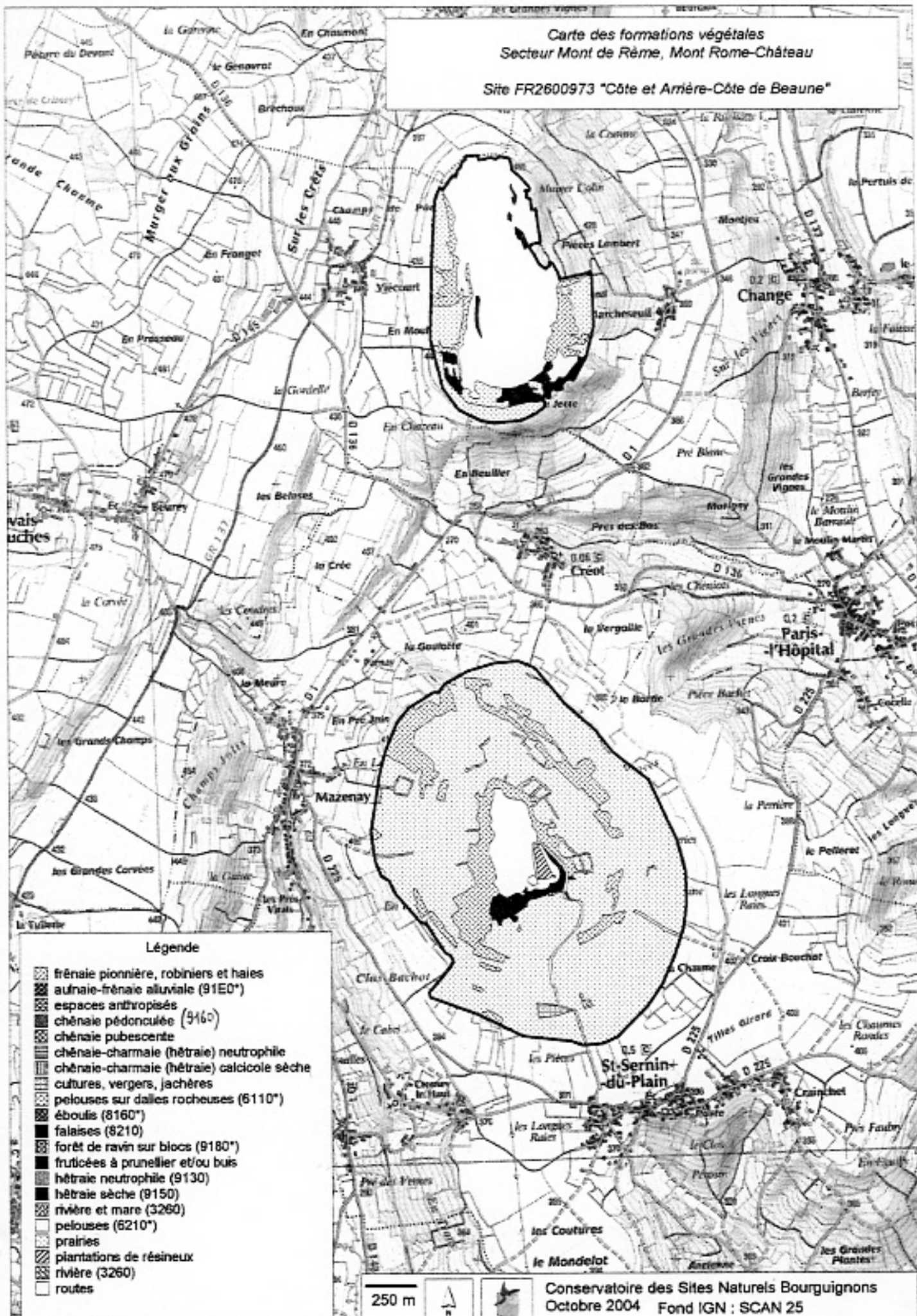
Carte des formations végétales
Secteur Santenay, Dezize-les-Maranges

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Carte des formations végétales
Secteur Mont de Rème, Mont Rome-Château

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Légende

- frênaie pionnière, robiniers et haies
- aulnaie-frênaie alluviale (91E0*)
- espaces anthropisés
- chênaie pédonculée (9160)
- chênaie pubescente
- chênaie-charmaie (hêtraie) neutrophile
- chênaie-charmaie (hêtraie) calcicole sèche
- cultures, vergers, jachères
- pelouses sur dalles rocheuses (6110*)
- éboulis (8160*)
- falaises (8210)
- forêt de ravin sur blocs (9180*)
- fruticées à prunellier et/ou buis
- hêtraie neutrophile (9130)
- hêtraie sèche (9150)
- rivière et mare (3260)
- pelouses (6210*)
- prairies
- plantations de résineux
- rivière (3260)
- routes

250 m



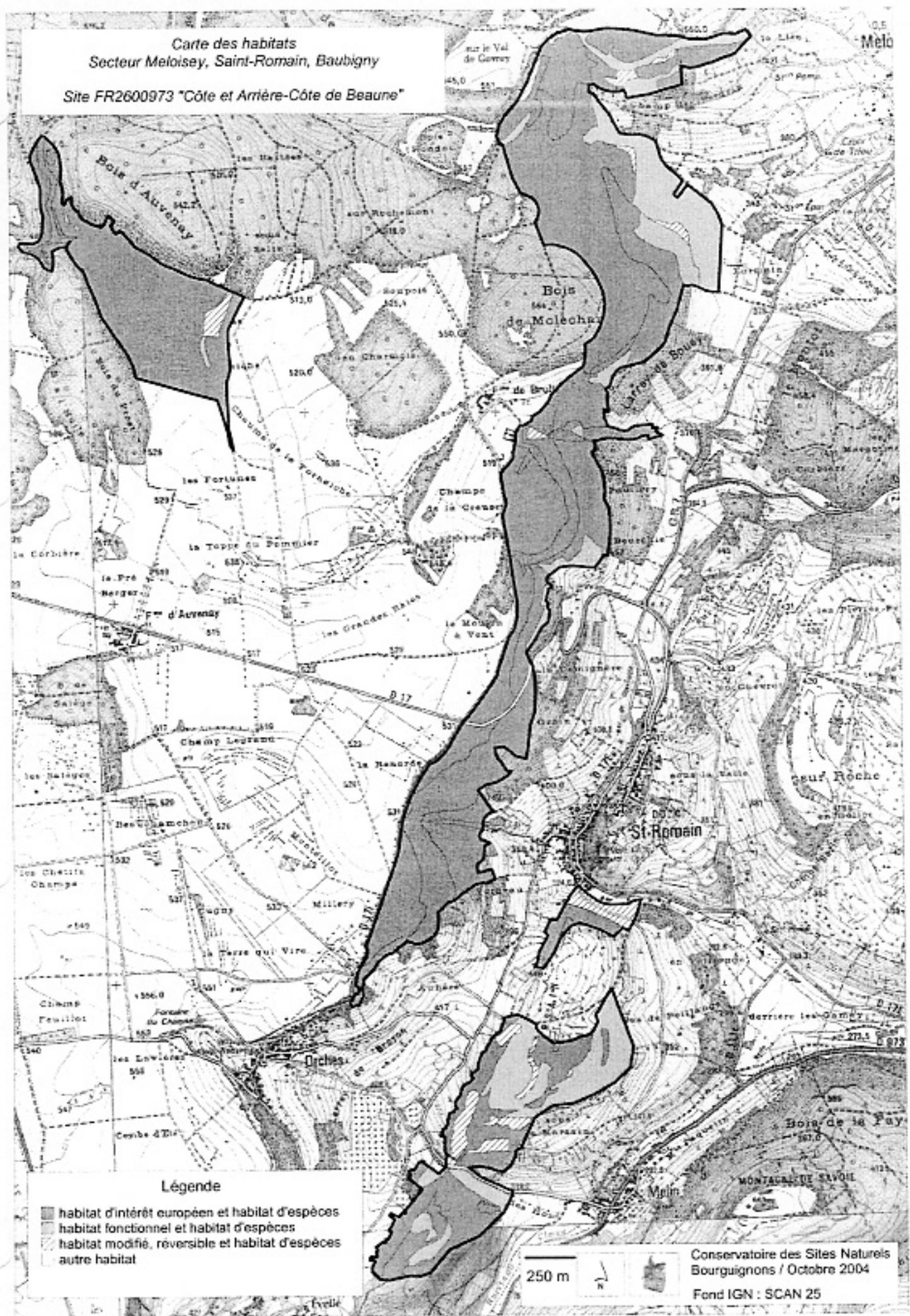
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25

Carte des habitats
Secteur Nantoux, Pommard, Bouze-lès-Beaune, Mavilly-Mandelot

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Carte des habitats
 Secteur Meloisey, Saint-Romain, Baubigny
 Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Légende

- habitat d'intérêt européen et habitat d'espèces
- habitat fonctionnel et habitat d'espèces
- ▨ habitat modifié, réversible et habitat d'espèces
- autre habitat

250 m



Conservatoire des Sites Naturels
 Bourguignons / Octobre 2004
 Fond IGN : SCAN 25

Carte des habitats
Secteur Vauchignon, Cormot, Nolay

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Légende

- habitat d'intérêt européen et habitat d'espèces
- habitat fonctionnel et habitat d'espèces
- habitat modifié, réversible et habitat d'espèces
- autre habitat

250 m



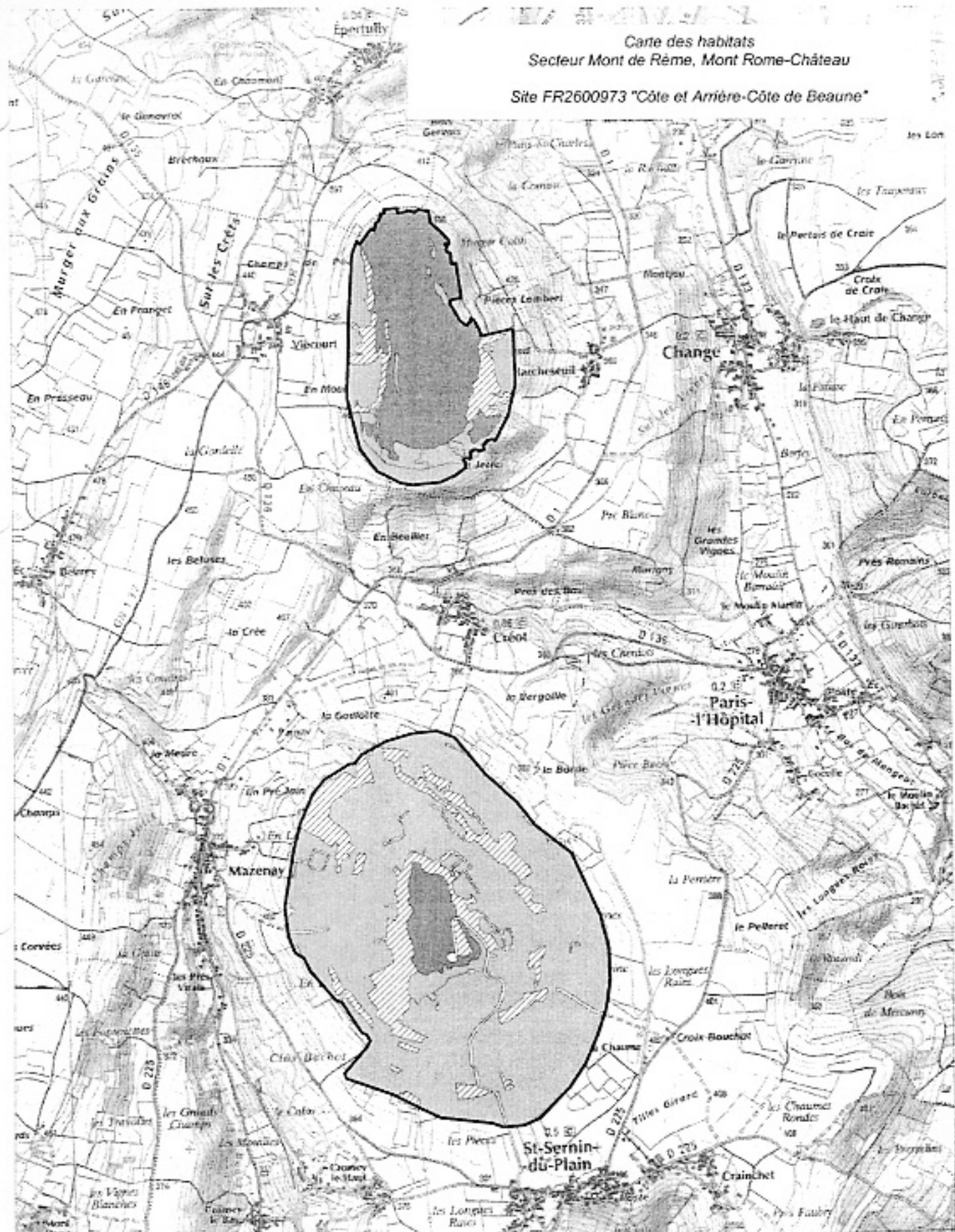
Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25

Carte des habitats
Secteur Santenay, Dezize-les-Maranges

Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Carte des habitats
 Secteur Mont de Rème, Mont Rome-Château
 Site FR2600973 "Côte et Arrière-Côte de Beaune"



Légende

- habitat d'intérêt européen et habitat d'espèces
- habitat fonctionnel et habitat d'espèces
- habitat modifié, réversible et habitat d'espèces
- autre habitat

250 m



Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
 Octobre 2004 Fond IGN : SCAN 25